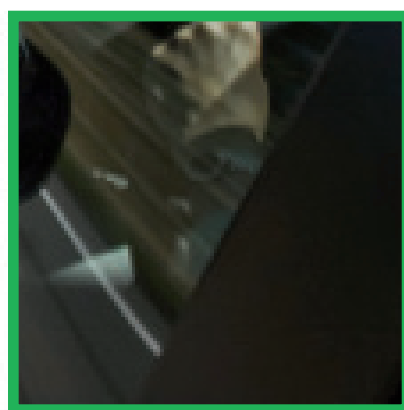
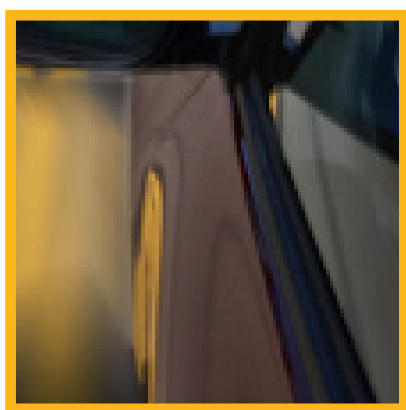
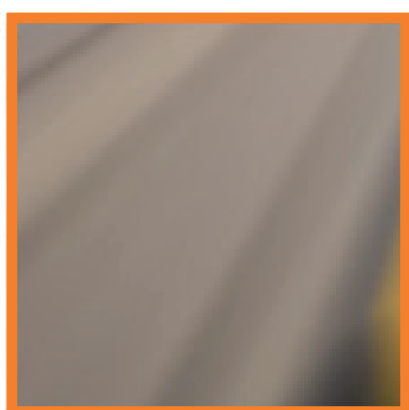
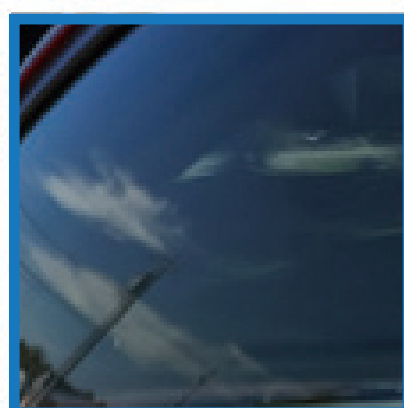
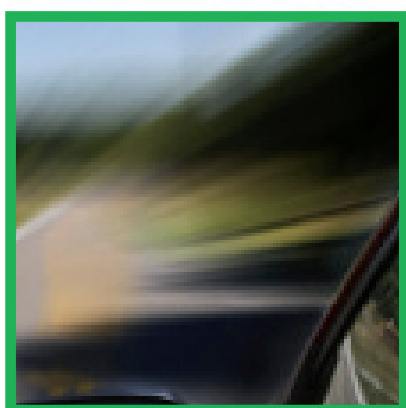
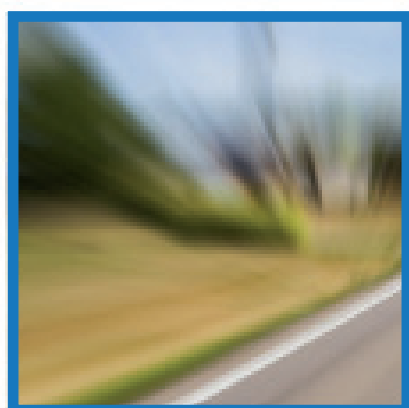
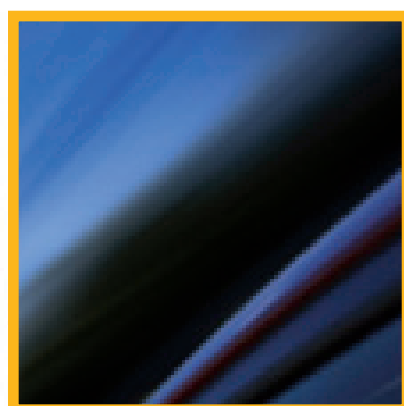
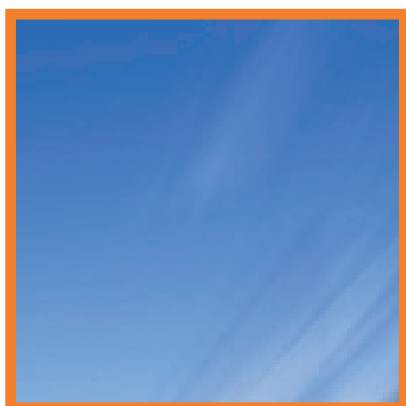


RAPPORT ANNUEL 2010



SOMMAIRE

Profil du Groupe.....	3
Message du Président du Directoire.....	4
Administration, Direction et Contrôle	5
Panorama général	6
Rapport de gestion.....	9
Rapport du Conseil de Surveillance	20
Rapport sur le Contrôle interne et le Gouvernement d'entreprise	21
Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du code du commerce	25

Groupe MGI COUTIER

Bilan consolidé.....	26
Compte de résultat consolidé	28
Tableau de trésorerie consolidé	30
Variation des capitaux propres consolidés	31
Annexe aux comptes consolidés.....	32
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	49

MGI COUTIER

Bilan comptes sociaux	50
Compte de résultat	52
Annexe aux comptes sociaux.....	53
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	60
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....	61
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	62
Texte des résolutions proposées.....	65

PROFIL DU GROUPE

Le Groupe MGI COUTIER est un équipementier automobile indépendant intervenant dans deux grandes familles de produits : le transfert de fluides et les mécanismes.

Présent industriellement dans douze pays couvrant cinq continents, avec 23 sites de fabrication, il apporte à ses clients automobiles des solutions innovantes, fiables, à des prix compétitifs grâce à la compétence de ses 4.122 collaborateurs.

Le Groupe MGI COUTIER conçoit, fabrique et vend des composants, sous-ensembles ou fonctions complètes.

Afin de mieux anticiper et servir plus efficacement les besoins de ses clients, il est organisé autour de six Divisions dont cinq Divisions Produits :

- ✓ ARTICULATION & DECOUPAGE
- ✓ ALIMENTATION CARBURANT
- ✓ MECATRONIC
- ✓ MOTEUR
- ✓ SYSTEME DE FERMETURE

et une Division dédiée aux activités deuxième monte.

Huit Directions Fonctionnelles assurent la cohérence des stratégies, des organisations et des systèmes sur l'ensemble du Groupe ainsi que l'optimisation des ressources entre les entités opérationnelles.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Madame, Monsieur

L'année 2010 a été exceptionnelle. Le Groupe MGI COUTIER a multiplié les meilleures performances de son histoire : niveau d'endettement, montant de l'excédent brut d'exploitation, montant du résultat net part du groupe, nombre d'incidents qualité par million de pièces livrées, pourcentage du chiffre d'affaires Produits & Fonctions réalisé par les filiales étrangères, pourcentage des livraisons réalisées hors France, part de l'activité réalisée avec des constructeurs autres que nos clients historiques, etc.

Je me réjouis bien entendu de ces résultats qui valident la pertinence des choix réalisés depuis 1998 et de la persévérance que nous avons dû conserver pour leur mise en œuvre. Je tiens à souligner que rien n'aurait pu se faire sans la confiance de nos clients, salariés et fournisseurs.

Mais mon ambition est ailleurs. C'est de faire de MGI COUTIER un équipementier majeur et reconnu par l'ensemble des constructeurs. Fort des résultats obtenus, nous allons beaucoup accélérer sur les sujets qui nous tiennent à cœur : innovation, mondialisation, qualité, compétitivité.

L'innovation fait et fera nos succès de demain. C'est par l'innovation que nous pourrons le mieux répondre aux attentes des constructeurs et des consommateurs. Nos deux grands domaines de compétences sont au cœur des enjeux de demain et nous avons beaucoup d'idées.

La mondialisation est un incontournable pour profiter de la croissance future du marché automobile. Nous avons eu la chance de partir plus tôt et plus loin que de nombreux confrères. Mais je ne suis pas encore totalement satisfait par notre présence internationale. Ce sera donc un axe fort de travail au cours des prochaines années.

Qualité et Compétitivité sont des prérequis pour réussir durablement dans notre secteur d'activité. Nous y accordons une attention quotidienne, à tous les niveaux de l'entreprise, car dans les deux cas, du Directoire à l'opérateur, nous pouvons tous contribuer à l'amélioration des performances.

Je suis particulièrement confiant pour l'avenir même s'il y a encore beaucoup à faire.

André Coutier

Président du Directoire

ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTRÔLE

Conseil de Surveillance

Monsieur Roger COUTIER Président
Monsieur Paul DEGUERRY Vice-Président
Monsieur Bertrand MILLET
Monsieur Jean-Claude SEVE
COUTIER JUNIOR
représentée par Madame Geneviève COUTIER

Directoire

Monsieur André COUTIER Président
Monsieur Mathieu COUTIER
Monsieur Henri TABORIN..... Vice-Président
Monsieur Jean-Louis THOMASSET..... Vice-Président

Equipe de Direction

Monsieur Philippe BILLEROT
Monsieur Jacques CENAC
Monsieur Alain COYAUD
Monsieur Frédéric DAGAULT
Monsieur Maxime DELORME
Monsieur Dominique GALUS
Monsieur Alain GIROUX
Monsieur Philippe JEAN
Monsieur David LETELLIER
Monsieur Philippe MAO
Monsieur Frédéric MARIER
Monsieur Roger SANCHEZ
Monsieur Jean-François VILLANEAU

Commissaires aux Comptes

Titulaires :

- ✓ ORFIS BAKER TILLY SA
Monsieur Michel CHAMPETIER
149, Bd Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE
Nommé à l'A.G.O. du 23 juin 2006
- ✓ MAZARS SA
Monsieur Alain CHAVANCE
Le Premium – 131, Bd Stalingrad
69624 VILLEURBANNE Cedex
Nommé à l'A.G.O. du 23 juin 2006

Suppléants :

- ✓ Monsieur Jean-Louis FLECHE
149, Bd Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE
Nommé à l'A.G.O. du 23 juin 2006
- ✓ Monsieur Max DUMOULIN
Le Premium – 131, Bd Stalingrad
69624 VILLEURBANNE Cedex
Nommé à l'A.G.O. du 23 juin 2006

Responsable de l'information

Monsieur André COUTIER - Tél. : 04 50 56 98 98

PANORAMA GÉNÉRAL

Etre un équipementier automobile et poids lourd proposant des produits performants, innovants et respectueux de l'environnement

Un métier « Équipementier » : Deux domaines d'expertise

En relation directe avec les constructeurs automobiles et poids lourds, le Groupe MGI COUTIER développe et offre un savoir-faire reconnu dans deux domaines d'expertise :

Le Transfert de fluides

Air moteur			Vapeurs d'huile
Carburants			Liquide lave-glace
Urée			Air régulation T°
Additifs			Autres fluides

Les Mécanismes

Serrures & Gâches			Arrêts de porte
Poignées			Charnières
Pédaliers			Trappes à carburant
Mécanismes de siège			Sous-capot

Les activités « **Transfert de fluides** » et « **Mécanismes** » sont déclinées, au travers d'une organisation matricielle, dans **cinq Divisions opérationnelles** orientées produits.

Une Division **AFTERMARKET** est entièrement dédiée aux activités « **après-vente** » constructeur ou indépendante.

Transfert de fluides

MOTEUR	ALIMENTATION CARBURANT	MÉCATRONIC
CHIFFRE D'AFFAIRES		
19%	23%	11%
PRODUITS PHARES		
Conduits d'air	Canalisations carburant	Systèmes de lavage (réservoirs, pompes, gicleurs, ...)
Répartiteurs	Systèmes de dépollution	
Filtres		
Couvre-culasses	Circuits d'assistance freinage	Additivition éco-fluides

Mécanismes

ARTICULATIONS & DÉCOUPAGE	SYSTÈMES DE FERMETURE
CHIFFRE D'AFFAIRES	
19%	20%
PRODUITS PHARES	
Charnières	Serrures
Arrêts de porte	Gâches
Pédaliers	Poignées
	Mécanismes de sièges
	Trappes

Aftermarket

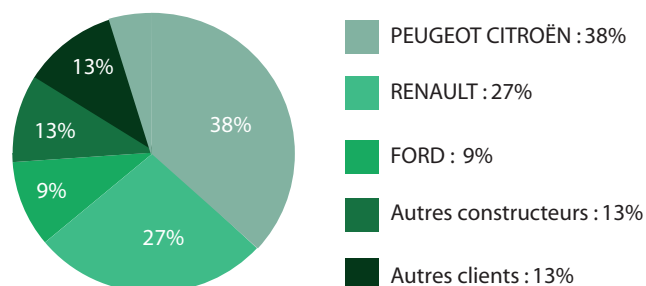
Rechange constructeur et indépendante
CHIFFRE D'AFFAIRES
6%

Divers

CHIFFRE D'AFFAIRES
2%

Une relation directe avec les constructeurs

MGI COUTIER, équipementier de premier rang, réalise directement **89 % de son chiffre d'affaires avec les constructeurs automobiles**. 61% du chiffre d'affaires sont facturés hors France.



Répartition du CA par clients au 31.12.2010

Des valeurs fortes et structurantes

- **Une performance produit irréprochable** qui passe par la satisfaction en tous points de ses clients ainsi que la sécurisation et l'amélioration continue de ses productions.



- **Une gestion financière saine** basée notamment sur un endettement maîtrisé et complétée d'une information financière transparente.



- **Un actionnariat de référence** qui se caractérise par sa vision long terme. Près de 70% des actions du Groupe sont détenus par la famille COUTIER qui mène depuis 1994 une politique volontariste de rachat.



Une stratégie à long terme construite autour de 5 axes

- **Maintenir un niveau de qualité irréprochable**



MGI COUTIER se fixe comme objectif de maintenir le niveau d'excellence atteint en 2010 (11 PPM en diminution de 98 % en 10 ans). Pour cela il travaille continuellement à l'amélioration de ses processus et il met tout en œuvre pour obtenir l'entière satisfaction de ses clients. **Pour preuve, Ford vient d'attribuer à MGI COUTIER un World Excellence Award.**

- **Etre LEAN**

MGI COUTIER poursuit sa démarche LEAN qui permet d'identifier et de réduire les gaspillages. Dans cette logique, ses 4 valeurs fondamentales restent au cœur de sa stratégie : Simple / Solide / Fiable / Facile à réaliser.



- **Innover et enrichir l'offre PRODUIT**

La recherche de la qualité, de la fiabilité et de la **compétitivité** en réponse aux attentes du marché, est la base de l'innovation chez MGI COUTIER. L'innovation se décline autour de 2 objectifs qui sont : **remplir la même fonction à moindre coût et répondre aux exigences environnementales et sécurité avec des prix maîtrisés.**

Pour ce faire, l'effort est porté sur la **conception du produit**, le **choix des matériaux** et les **procédés de réalisation**.

MGI COUTIER se distingue également par son **approche très structurée**, notamment avec des grilles de notations permettant de hiérarchiser les innovations et des méthodes de résolution de problèmes éprouvées, comme l'outil **TRIZ**, qui est systématiquement utilisé.

Cette manière d'innover a permis au Groupe MGI COUTIER de déposer de nombreux brevets en 2010 (17 dépôts français) et de prendre de nombreuses commandes.

L'année 2010 a ainsi vu le **démarrage en production** :

- ✓ d'un **conduit d'admission d'air** réalisé avec un procédé de surmoulage par injection (**PSI**).
- ✓ d'un **Gicleur lave-vitre** plus économique (**TUNEJET**).



- **Produire le maximum de VALEUR AJOUTEE**

La transformation des polymères ou du métal et la gestion de l'électronique sont les 3 technologies de base du Groupe. L'**éventail continuellement renforcé des compétences** du Groupe dans ces domaines combiné à une grande **ouverture d'esprit en conception** donnent à MGI COUTIER la possibilité de proposer les solutions (produits ou process) les mieux adaptées tout en **maximisant la valeur ajoutée**.



• Investir à l'international

La **stratégie de développement à l'international** est au cœur des préoccupations du Groupe depuis plus de 20 ans. Il dispose aujourd'hui d'**implantations industrielles et des partenariats dans douze pays** couvrant l'Europe élargie, l'Asie et les Amériques.

En 2010, le Groupe a poursuivi son expansion : la Joint Venture indienne MEIPL a lancé la construction d'une nouvelle usine à Rudrapur au nord de l'Inde. En Chine, l'usine construite en 1994 vient d'être totalement rénovée et modernisée.



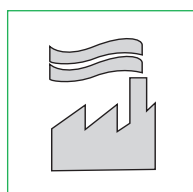
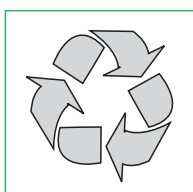
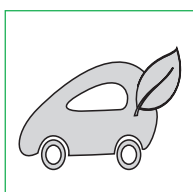
Des réponses aux problématiques environnementales

MGI COUTIER propose à ses clients constructeurs **des solutions ou des concepts innovants** qui prennent en compte et apportent des réponses aux questionnements actuels sur l'environnement.

Ainsi, l'innovation et la conception des produits intègrent :

- ✓ le besoin de limiter **les émissions polluantes** grâce à des systèmes de traitement et la réduction de la masse globale des véhicules ;
- ✓ le développement des **combustibles alternatifs** (biocarburants, GPL, GNC...) et des **véhicules électriques ou hybrides** ;
- ✓ l'utilisation des **matériaux « verts »** (biopolymères, matériaux recyclés ou recompoundés).

Enfin, les sites du Groupe sont certifiés et mettent en application la norme de management environnemental **ISO 14001**. **Réduction des dépenses énergétiques, des rejets et des rebuts** sont au cœur des préoccupations de chacune de nos implantations.



RAPPORT DE GESTION

Présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2011

Commentaires & Faits marquants sur les comptes consolidés

Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe MGI COUTIER ont été préparés conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Au cours de l'exercice, le groupe a adopté les normes, amendements et interprétations d'applications obligatoires sur la période. Ces textes n'ont aucun impact sur le résultat net et la position financière du groupe.

Une augmentation sensible de l'activité

Pour l'exercice 2010, le Groupe MGI COUTIER a réalisé un chiffre d'affaires de 410,5 millions d'euros en augmentation de 14,6% par rapport à l'année précédente qui avait été un exercice de crise.

Le chiffre d'affaires Produits & Fonctions, le plus proche de notre activité réelle, s'élève sur l'exercice à 383,0 millions d'euros, en progression de 18,1%. Ces évolutions sont globalement conformes à celles annoncées par nos principaux confrères cotés. Les filiales étrangères affichent une progression encore plus marquée que celle du périmètre France et représentent sur l'exercice 37,5% du chiffre d'affaires Produits & Fonctions contre 36,2% en 2009. Toutes les filiales hors Europe de l'Ouest ont réalisé un chiffre d'affaires record sur l'exercice. Globalement, le chiffre d'affaires livré hors France atteint un record historique et représente 60,7% de l'activité 2010.

Les temps forts de l'exercice 2010

Sur l'exercice écoulé, les opérations significatives au niveau du périmètre ou de l'organisation sont les suivantes :

1. Construction et démarrage d'une nouvelle usine dans le Nord de l'Inde ;
2. Rénovation et modernisation du site historique de Cixi (Chine) ;
3. Création de la fonction de Directeur Conception Produit et Industrialisation ;
4. Renforcement des moyens industriels dans plusieurs pays (notamment Roumanie et Argentine) ;
5. Acquisition d'un terrain dans le Sud de l'Inde pour la construction future d'une nouvelle usine.

L'amélioration de la rentabilité

Les chiffres-clés consolidés de l'exercice 2010 sont les suivants :

(en millions d'euros)	31.12.10 (12 mois)	31.12.09 (12 mois)
Chiffre d'affaires H.T.	410,5	358,2
Excédent brut d'exploitation	45,3	36,1
Résultat opérationnel courant	31,7	23,7
Résultat opérationnel	30,8	21,8
Résultat net part du Groupe	22,0	14,9
Capacité d'autofinancement	34,4	26,8

La valeur ajoutée s'élève à 159,0 millions d'euros, en augmentation de 14,9% par rapport à l'exercice précédent. Ces chiffres reflètent directement les efforts réalisés pour réduire les prix d'achat, améliorer l'efficacité industrielle et réintégrer des productions précédemment sous-traitées.

Les impôts et taxes s'élèvent à 4,7 millions d'euros en diminution de 15,6% sur l'exercice. Cette évolution est principalement liée à la disparition de la taxe professionnelle et son remplacement par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.).

Les charges de personnel, y compris intérimaires & participation des salariés pour les entités françaises, s'élèvent à 109,0 millions d'euros, en augmentation de 12,7% par rapport à l'exercice précédent. La progression limitée de la masse salariale par rapport à l'activité provient principalement des effets sur une année pleine des actions mises en œuvre durant l'exercice 2009.

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 45,3 millions d'euros en augmentation de 25,3% par rapport à l'année précédente et représente 11,0% du chiffre d'affaires consolidé (10,1% en 2009). Le taux de rentabilité avant amortissements et provisions est conforme à ceux affichés par la plupart de nos confrères cotés. En valeur, il s'agit d'un record historique pour le groupe MGI COUTIER.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 13,1 millions d'euros en diminution de 6,3%. Cette évolution est directement imputable aux faibles investissements réalisés en 2010, 2009 et en 2008 par rapport à la moyenne historique du Groupe.

Les dotations nettes aux provisions s'élèvent à 0,5 million d'euros contre (1,5) million d'euros en 2009 (reprises nettes). Nous vous rappelons que l'année 2009 avait été atypique avec à la fois une quasi-absence de nouveaux appels en responsabilité produits sur l'exercice et le règlement favorable à MGI COUTIER de plusieurs anciens litiges.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 31,7 millions d'euros en progression de 34,1% par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit du meilleur résultat opérationnel courant en valeur des quinze dernières années. Les filiales étrangères contribuent à hauteur de 16,0 millions d'euros au résultat opérationnel courant. Il s'agit d'un record historique. Toutes les entités affichent une rentabilité positive.

Les autres revenus et charges diverses s'élèvent à -0,9 million d'euros contre -1,9 million d'euros sur l'exercice précédent. Sur l'exercice écoulé, ils intègrent notamment 0,5 million d'euros de coûts de restructuration sur le périmètre France contre 1,3 million d'euros en 2009.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à -1,4 million d'euros contre -3,0 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le Groupe a été favorisé par la baisse de l'endettement qui s'est accélérée trimestre après trimestre ainsi que par l'évolution des indices de référence des emprunts à taux variables. Depuis le qua-

trième trimestre 2010, aucune entité du groupe n'a eu recours à des financements court terme. Les autres produits et charges financiers représentent -0,3 million d'euros contre -0,4 million d'euros en 2009.

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève à 7,5 millions d'euros en 2010 contre 3,6 millions d'euros en 2009. Le Groupe a bénéficié de taux moyens d'imposition généralement plus faibles à l'étranger qu'en France.

Le résultat net part du groupe s'élève à +22,0 millions d'euros à comparer à +14,9 millions d'euros en 2009. Il s'agit du meilleur chiffre jamais publié par le Groupe.

Les investissements non financiers s'élèvent à 8,6 millions d'euros soit un montant strictement identique à celui de l'exercice précédent. Le Groupe a continué à optimiser le taux d'utilisation des moyens de production en réalisant plusieurs transferts entre sites du Groupe. Le montant des autorisations d'investissement demandées et accordées sur l'exercice est en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent ce qui se traduira par une forte progression des investissements comptabilisés dès l'exercice 2011.

L'endettement net disparaît, le groupe étant au 31 décembre 2010, avec une trésorerie nette positive à hauteur de 0,4 million d'euros. Le désendettement sur l'exercice ressort ainsi à 23,9 millions d'euros grâce à la maîtrise des investissements, à l'augmentation de la rentabilité et à une très grande vigilance en matière de besoin en fonds de roulement. Tous les covenants bancaires sont respectés à fin décembre 2010.

Les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 113,1 millions d'euros à comparer à 90,2 millions d'euros en 2009. Il s'agit là aussi d'un record historique.

Poursuite des efforts en Recherche et Développement

En 2010, le Groupe MGI COUTIER a continué à consacrer des ressources importantes en matière de Recherche & Développement. Les frais de Recherche et Développement se sont élevés à 20,1 millions d'euros, soit 5,3% du chiffre d'affaires Produits & Fonctions, à comparer à 19,7 millions d'euros en 2009. Ces frais de Recherche et Développement ont été comptabilisés en charges de la période, ceux-ci ne remplissant pas l'ensemble des critères prévus par les normes comptables pour être immobilisés.

Le Groupe a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche à hauteur de 2,3 millions d'euros (1,7 million en 2009).

Les principaux axes de Recherche & Développement visent à apporter des réponses aux problématiques environnementales et notamment :

- ✓ la prévention et le traitement des émissions polluantes ;
- ✓ la réduction des émissions de CO₂ (en concevant des pièces plus légères) ;
- ✓ la mise en place de solutions compatibles avec les biocarburants ou répondant aux exigences des véhicules hybrides ou électriques ;
- ✓ l'éco-conception et le recyclage des produits.

Perspectives favorables pour 2011

Le Groupe MGI COUTIER reste extrêmement attentif à préserver ses performances économiques et financières.

L'exercice 2011 devrait afficher une activité en croissance et une rentabilité opérationnelle encore sensiblement supérieure au niveau normatif qui est compris entre 5 et 6% du chiffre d'affaires (le résultat opérationnel courant moyen sur dix-huit ans étant de 5,8% du chiffre d'affaires).

Plusieurs sites devraient afficher sur l'exercice de nouveaux records historiques d'activité.

A terme, la dynamique de croissance devrait s'accélérer sous l'effet :

- ✓ d'une politique d'innovation forte ;
- ✓ d'une présence de plus en plus équilibrée sur les principaux marchés mondiaux ;
- ✓ de capacités financières solides qui donnent toute latitude au Groupe pour se renforcer par l'acquisition de nouvelles compétences.

MGI COUTIER SA (Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance)

Commentaires sur les Comptes sociaux & faits marquants

Rappel : les Comptes sociaux ont été établis conformément aux principes comptables applicables en France.

Le chiffre d'affaires s'élève à 276,3 millions d'euros, en augmentation de 12,8% par rapport à l'année précédente. Cette performance s'inscrit dans un contexte général porteur après la chute de la production de vé-

hicules survenue en Europe en 2009. La société MGI COUTIER a également bénéficié du démarrage ou de la montée en puissance de nouveaux produits issus de sa Recherche & Développement. Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales étrangères de MGI COUTIER représente 21,1 millions d'euros soit 7,6% de son activité (7,9% en 2009).

La valeur ajoutée s'élève à 97,5 millions d'euros en augmentation de +7,7% par rapport à l'année précédente. L'environnement concurrentiel est demeuré particulièrement difficile. La société continue cependant à bénéficier d'actions de réintégrations de productions (auparavant sous-traitées à l'extérieur). Par rapport à l'exercice précédent, les charges d'intérimaires sont en très forte augmentation ainsi que les dépenses considérées comme non vitales qui avaient été purement et simplement supprimées sur l'exercice précédent.

Les impôts et taxes s'élèvent à 4,5 millions d'euros, en diminution de 21,1% par rapport à l'exercice précédent. La société a directement bénéficié de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la Contribution Economique Territoriale.

Les charges de personnel s'élèvent à 69,6 millions d'euros et représentent 25,2% du chiffre d'affaires contre 27,4% en 2009. L'augmentation de l'activité a permis de retrouver une masse salariale plus cohérente par rapport à l'historique (celle-ci avait représenté 25,4% du chiffre d'affaires en 2008).

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 23,4 millions d'euros, en augmentation de 31,9% par rapport à l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements, à 7,7 millions d'euros, sont en diminution de 3,0% compte tenu des investissements limités réalisés sur les exercices 2008, 2009 et 2010.

Les dotations nettes (reprises) aux provisions s'élèvent à 0,4 million d'euros contre (0,4) million en 2009. Sur l'exercice, la société n'a été confrontée à aucun sinistre majeur.

Compte tenu des éléments précédents, le résultat d'exploitation s'élève à 15,2 millions d'euros contre 10,2 millions d'euros en 2009. Celui-ci représente 5,5% du chiffre d'affaires contre 4,2% en 2009, ce qui place de nouveau la société dans la très bonne moyenne de la profession.

Le résultat financier s'élève à +0,6 million d'euros contre +1,6 million d'euros en 2009. C'est la deuxième fois que la société affiche un résultat financier positif depuis au moins dix ans. Comme l'année dernière, MGI COUTIER SA a bénéficié de la baisse de l'endet-

tement sur la période, de taux variables de référence qui sont demeurés particulièrement faibles ainsi que du redressement de la rentabilité des filiales étrangères. Celles-ci ont eu globalement une incidence positive de 0,9 million d'euros sur l'exercice 2010 contre 2,4 millions d'euros sur l'exercice 2009.

Le résultat exceptionnel à 0,6 million d'euros (-1,6 million d'euros en 2009) provient principalement des dotations nettes sur les provisions réglementées.

La société affiche sur l'exercice une charge d'impôt sur les bénéfices de 2,6 millions d'euros contre 1,0 million d'euros sur l'exercice précédent. Un crédit d'impôt recherche a été constaté à hauteur de 2,3 millions d'euros (1,7 million d'euros en 2009).

Le résultat net de la société s'élève à +11,8 millions d'euros contre +8,2 millions d'euros en 2009. Il s'agit du meilleur résultat net en valeur affiché par la société depuis l'exercice 2004.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles ressortent à 6,1 millions d'euros, en diminution de 6,2% par rapport à l'exercice précédent (6,5 millions d'euros). Cette évolution des investissements est directement liée à la baisse de l'activité constatée depuis deux ans ainsi qu'au décalage entre autorisations d'investissements et réalisation des investissements.

Les acquisitions d'immobilisations financières correspondant aux augmentations de capital des filiales ou à de nouvelles avances de trésorerie en leur faveur s'élèvent à 0,1 million d'euros à comparer à 3,1 millions d'euros en 2009 (et 14,9 millions d'euros en 2008). Ce montant est le plus faible des quinze dernières années. Comme sur l'exercice précédent, les filiales ayant affiché sur l'exercice un net redressement de leur performance financière, la société a été peu sollicitée en matière de financement intragroupe.

Compte tenu des éléments précédents, l'endettement net de MGI COUTIER (dettes financières + dettes auprès des associés – Disponibilités & Valeurs Mobilières de Placement) s'élève à 8,1 millions d'euros contre 25,3 millions d'euros en 2009.

Les capitaux propres avant répartition du résultat s'élèvent à 85,7 millions d'euros contre 76,0 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Selon le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, les sociétés doivent publier dans leur rapport de gestion la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance (Code de commerce, article D. 441-4 nouveau). Les dettes fournisseurs s'élevaient à 32,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 (hors factures non parvenues) (30,6 millions d'euros au 31 décembre 2009). Sur ce montant, 0,8 million d'euros étaient échus (1,4 million fin 2009). Pour le solde des dettes non échues, 16,8 millions étaient à échoir à un mois (15,3 millions en 2009), 11,2 millions d'euros étaient à échoir à deux mois (9,5 millions en 2009), 3,6 millions d'euros étaient à échoir à trois mois (4,0 millions en 2009) et 0,5 million d'euros étaient à échoir à plus de trois mois (0,5 million en 2009).

Informations à caractère social et environnemental

Conformément aux dispositions prévues par la loi, MGI COUTIER a retenu de communiquer au sein du présent rapport pour son activité 2010 les informations suivantes :

Informations sociales

Effectif moyen

	2010	2009
CADRES	249	260
ETAM	664	709
OUVRIERS	910	929
TOTAL	1 823	1 898

Effectifs au 31 décembre 2010

	31.12.10	Part des femmes
CADRES	256	18,75%
ETAM	666	34,23%
OUVRIERS	901	59,49%
TOTAL	1 823	44,54%

Mouvements de personnel – Recrutements

Embauches	2010	2009
CDI	40	2
CDD	193	100
TOTAL	233	102

Mouvements de personnel – Départs

Départs	2010	2009
Naturels	151	170
Accompagnés	59	126
Retraite	11	13
TOTAL	221	309

Autres informations à caractère social

	2010	2009
Total des charges de personnel (en milliers d'euros)	69 604	67 030
Sommes consacrées à la formation (en pourcentage de la masse salariale)	1,80%	1,97%

Informations environnementales

Les informations relatives à l'exercice 2010 incluent les sites étrangers suivants : Birmingham (Angleterre), Bursa (Turquie), Mateur (Tunisie) & Vigo (Espagne).

Consommation des ressources

Consommations	2010	2009
Eau (m3)	55 312	58 265
Matières premières Plastiques (Tonnes)	15 392	13 550
Matières premières Métalliques (Tonnes)	27 625	22 147
Electricité (Mwh)	45 978	44 179
Gaz (m3)	890 124	703 936
Fuel (m3)	561	268

Déchets

Consommations	2010	2009
Déchets industriels banals produits (tonnes)	15 868	2 265
Déchets industriels spéciaux produits (tonnes)	436	463
Coûts totaux induits par la gestion des déchets (milliers d'euros)	301	272
Gains obtenus grâce à la revalorisation des déchets (hors déchets métalliques) (milliers d'euros)	219	93

Autres informations sur l'environnement

	2010	2009
Investissements réalisés pour la protection de l'environnement (en milliers d'euros)	201	179
Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (en milliers d'euros)	-	-
Indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement (en milliers d'euros)	-	-
Sites français certifiés ISO 14001	Tous	Tous

Actionnariat & Bourse

Nous portons à votre connaissance les participations significatives tant en capital qu'en droits de vote, arrêtées au 31 décembre 2010.

Actionnaires	Actions	% du capital	% des droits de vote
Sté COUTIER JUNIOR	1 501 117	56,14	56,14
Sté COUTIER SENIOR	325 948	12,18	12,18
MM André et Roger COUTIER, succession Joseph COUTIER	10	0,00	0,00
Autres dirigeants personnes physiques	4 594	0,17	0,17
BNP/PARIBAS	168 760	6,32	6,32
BESTINVER GESTION SGIIC SA et autres fonds	266 836	9,98	9,98
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 2 fonds : AR2I	60 000	2,25	2,25
Public & Salariés	346 839	12,97	12,97
TOTAL	2 674 104	100,00	100,00

MGI COUTIER est cotée sur le Compartiment C d'Euronext Paris au Continu depuis le 4 avril 2011 sous le code valeur FR 00000 53027. Le cours le plus haut atteint au cours de l'exercice écoulé a été de 38,15 euros (le 22 décembre 2010), le cours le plus bas de 14,30 euros (le 25 janvier 2010). Le cours au 31 décembre 2010 était de 34,51 euros ce qui valorisait le groupe MGI COUTIER à 92,3 millions d'euros. Les volumes totaux échangés sur l'année se sont élevés à 146.792 titres, en augmentation de 286,5% par rapport à l'exercice précédent pour un nombre total de transactions de 1.513.

Mandats exercés dans d'autres sociétés

Conformément aux dispositions prévues par la loi, nous portons à votre connaissance les fonctions exercées et intérêts détenus dans d'autres sociétés y compris étrangères et du Groupe par les dirigeants et associés de MGI COUTIER.

Dirigeant concerné	Fonctions exercées et intérêts détenus dans d'autres sociétés y compris étrangères et du Groupe		
	Dénomination ou Raison sociale	Forme Juridique, Ville & pays du siège social	Fonctions exercées
COUTIER André, né le 15/02/1949 Président du Directoire	COUTIER JUNIOR	SA (01 Champfromier France)	Administrateur
	Pôle Européen de Plasturgie	SAS (01 Oyonnax - France)	Représentant permanent de MGI COUTIER
	MGI COUTIER ESPAÑA	S.L. (Vigo -Espagne)	Président du Conseil d'Administration
	MGI COUTIER ITALIA	S.R.L. (Asti - Italie)	Président du Conseil d'Administration
	MGI COUTIER UK	LTD (Minworth -Grande Bretagne)	Représente MGI COUTIER administrateur
	MGI COUTIER MAKINA	Anonim S (Bursa Turquie)	Administrateur Vice-Président du CA
	MGI COUTIER MEJICO	SA de CV (Saltillo - Mexique)	Président du Conseil d'Administration
	NINGBO MGI COUTIER Auto	LTD (Cixi - Chine)	Administrateur
	M.E.I.P.L.	Private Limited (Pune - Inde)	Administrateur
	MGI COUTIER ROM	SRL (Timisoara – Roumanie)	Président du Conseil d'Administration
COUTIER Roger, né le 18/10/1952 Président du Conseil de Surveillance	COUTIER JUNIOR	SA (01 Champfromier - France)	Administrateur puis Président du CA depuis 23.12.08
	COUTIER SENIOR	Société Civile (01 Champfromier - France)	Gérant
	MGI COUTIER ITALIA	S.R.L. (Asti - Italie)	Administrateur
	MGI COUTIER ARGENTINA	SA (Cordoba - Argentine)	Administrateur suppléant
	MGI COUTIER UK	LTD (Minworth - Grande-Bretagne)	Administrateur
	MGI COUTIER ESPAÑA	S.L. (Vigo - Espagne)	Administrateur
COUTIER Matthieu, né le 25/5/1975			
Membre du Directoire	COUTIER JUNIOR	SA (01 Champfromier - France)	Administrateur

TABORIN Henri, né le 11/05/1947 Membre du Directoire	UPTURN VENTURE	SA (77 Croissy - Beaubourg - France)	Président du Conseil d'Administration
	LIGAREX	SA (78 St Quentin -France)	Administrateur
	MGI COUTIER ITALIA	S.R.L. (Asti - Italie)	Administrateur délégué
	MGI COUTIER UK	LTD (Minworth - Grande Bretagne)	Administrateur
	MGI COUTIER TUNISIE	SARL (Mateur - Tunisie)	Gérant
	MGI COUTIER MEJICO	SA de CV (Saltillo - Mexique)	Administrateur
	M.E.I.P.L.	Private Ltd (Pune - Inde)	Administrateur
	MGI COUTIER ARGENTINA	SA (Cordoba - Argentine)	Administrateur suppléant
	MGI COUTIER ROM	SRL (Timisoara - Roumanie)	Administrateur
	MGI COUTIER ENGINEERING	Private Ltd (Pune - Inde)	Administrateur (en cours d'annul.)
	MGI COUTIER ILIA	CO PJS (Ghaemshahr – Iran)	Représente MGI COUTIER Administrateur et Vice-President
THOMASSET Jean-Louis, né le 04/01/1965 Membre du Directoire	MGI COUTIER ESPAÑA	S.L. (Vigo -Espagne)	Administrateur Vice-Président
	MGI COUTIER MAKINA	Anonim S (Bursa -Turquie)	Administrateur
	MGI COUTIER MEJICO	SA de CV (Saltillo -Mexique)	Administrateur Vice-Président du CA
	NINGBO MGI COUTIER Auto	LTD (Cixi - Chine)	Administrateur
	MGI COUTIER ARGENTINA	SA (Cordoba - Argentine)	Administrateur suppléant
	MGI COUTIER ENGINEERING	Private Ltd (Pune - Inde)	Administrateur (en cours d'annul.)
MILLET Bertrand, né le 9/01/1948 Membre du Conseil de Surveillance	FRANCAISE DE FIXATION	SA (69 Lyon - France)	Administrateur
SEVE Jean-Claude, né le 15/02/1944 Membre du Conseil de Surveillance	COMPAGNIE DU RAIL	SA (69 Lyon - France)	Administrateur
	S2M Financière	SA	Président et Directeur Général
	MONNET SEVE	SA	Président du Conseil d'Administration
	RICHOMME	SA	Président du Conseil d'Administration
	BOIS & SCIAGES DE SOUGY	SA	Président du Conseil de surveillance
	SOJAG	SA	Administrateur et Directeur Général

Informations concernant la rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les rémunérations brutes versées individuelles des mandataires sociaux y compris avantages en nature et jetons de présence :

Par nature

	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Membres du Directoire				
Rémunération fixe	835.860	835.860	772.322	772.322
Rémunération variable	168.524	165.879	103.500	34.500
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Avantages en nature	4.748	4.748	6.999	6.999
Membres du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	270.955	270.955	272.835	272.835
Rémunération variable	-	77	-	3.912
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Avantages en nature	3.399	3.399	2.187	2.187

Par personne

	Exercice 2010	Exercice 2009
	Versés	Versés
André COUTIER	341.763	306.871
Roger COUTIER	241.431	245 934
Henri TABORIN	285.612	223 680
Jean-Louis THOMASSET	280.155	211 622
Mathieu COUTIER	98.957	71 648
Autres personnes	33.000	33 000

Nous vous précisons par ailleurs qu'aucun dirigeant ne bénéficie d'avantages particuliers en matière de retraite (régimes complémentaires en sus des régimes obligatoires). Les rémunérations font l'objet d'un examen par le Comité des Rémunérations, la partie variable étant attribuée en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Conformément aux recommandations de l'AMF du 12 juillet 2010, il est indiqué que le niveau de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs a été établi de manière précise mais, que pour des raisons de confidentialité, il n'est pas rendu public.

Opérations réalisées sur les titres de la société

Conformément à la loi, nous portons à votre connaissance qu'aucun dirigeant ou personnes qui leur sont étroitement liées n'ont réalisé d'opérations en 2010 sur les titres de la société.

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

- ✓ La structure du capital ainsi que les participations directes connues dans le capital de MGI COUTIER SA sont décrites ci-avant et ci-après ;
- ✓ Il existe une action de concert au sens de l'article 233-10 du Code de commerce entre les sociétés COUTIER JUNIOR SA, COUTIER SENIOR (sociétés holdings familiales contrôlées par Messieurs André, Roger, les héritiers de Joseph COUTIER et leur famille), et Messieurs André, Roger et les héritiers de Joseph COUTIER, qui représentent 68,3% du capital et des droits de vote. Ces actionnaires ont passé une convention par laquelle ils ont décidé de se concerter pour mettre en œuvre une politique commune d'actionnaires vis-à-vis de la société. Cette convention a fait l'objet des déclarations réglementaires auprès des autorités de tutelle qui en ont assuré la publicité (Avis SBF n° 94-2365 du 29 juillet 1994). La durée de ce pacte d'actionnaires est de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de cinq ans chacune à moins que l'une des parties ne mette fin à son engagement avant l'expiration de la période. Les membres restant dans le pacte continueraient, dans ce cas, à être tenus par les obligations qui en résultent ;
- ✓ Il n'existe pas de droit de vote double ;
- ✓ Les statuts de la société ne comportent aucune particularité, notamment en ce qui concerne les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein de ces organes ;
- ✓ La modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Informations sur les prises de participation ou de contrôle

Sur l'exercice écoulé, MGI COUTIER a réalisé une augmentation de capital en faveur de MGI COUTIER SERVICES pour un montant total de 10 000 dinars tunisiens.

Gestion des risques

Il n'y a pas de facteurs de risques spécifiques au groupe MGI COUTIER, les principaux risques étant inhérents à une activité réalisée en quasi-totalité dans le domaine des équipements automobiles de première monte. Une présentation détaillée des principaux facteurs de risques identifiés figure dans l'annexe aux comptes consolidés (note 26).

Événements survenus entre la date de la clôture et la date d'arrêt des comptes

Aucun événement significatif n'est survenu sur cette période.

Délégations de pouvoirs

Conformément aux dispositions prévues par la loi, nous vous informons qu'aucune délégation de pouvoir accordée par une assemblée générale des actionnaires au Directoire ne demeure en cours de validité à ce jour.

Propositions

Nous vous demandons d'approuver les opérations traduites par les comptes de résultat et les bilans qui vous sont soumis, puis de statuer sur l'affectation de résultat de l'exercice qui s'élève, comme nous vous l'avons indiqué dans ce rapport, à 11 783 689,27 euros. Le Directoire vous propose de distribuer un dividende de 0,50 euro net au titre de l'exercice écoulé et d'affecter le solde en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous précisons que le montant du dividende mis en distribution correspondant au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende par action en EUROS	Revenu éligible ou non à l'abattement
31 12 2007	0,80	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31 12 2008	Néant	Non applicable
31 12 2009	0,47	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39.4 dudit code, qui s'élèvent à un montant de 17 065 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 5 688 euros.

Nous vous proposons la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance. Monsieur Nicolas JOB apportera au Conseil de Surveillance une expérience approfondie du fonctionnement et des problématiques des groupes internationaux ainsi qu'une très grande compétence dans tous les domaines financiers. Nous vous proposons également la mise en place d'un contrat de liquidités afin de réduire la volatilité et d'augmenter la liquidité de l'action MGI COUTIER. Les ressources consacrées à ces opérations seront limitées au strict nécessaire avec un maximum de 0,5% du capital de la société.

Le montant proposé pour les jetons de présence passe de 18 750 euros à 60 000 euros. Nous vous rappelons que les membres du Conseil de Surveillance ont accepté pendant la crise de réduire leur rémunération de 50%. Pour revenir à un montant normal, il conviendrait donc de passer de 18 750 euros à 37.500 euros. Cette rémunération aurait dû être modifiée dès l'année dernière, compte tenu des résultats réalisés à la fin du premier semestre 2009 mais la Société a omis de faire cette demande lors de la précédente Assemblée Générale. Il est donc inclus dans les jetons de présence qui vous sont proposés un rattrapage d'un an. Le solde correspond à la rémunération d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance sur une demi-année.

Les projets de résolutions qui vous sont présentés reprennent les éléments de notre rapport. Nous vous demandons de bien vouloir les approuver, et vous remercions de votre confiance et de votre fidélité à la société.

État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du Code du travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L. 225-194 et L. 225-197, à l'article 11 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités des privatisations et à l'article L. 442-7 du Code du travail.

A notre connaissance, les salariés détiennent moins de 1% du capital de la société.

Renseignements concernant les filiales et participations

(en milliers d'euros)	Capitaux propres avt affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus	
			Brute	Nette
Détentions MGI COUTIER et ses filiales				
SCI PAYS DE BRAY SUD	49	100	762	762
MGI COUTIER ITALIA	-231	100	50	-
MGI COUTIER TUNISIE	9 857	100	4 424	4 424
NINGBO MGI COUTIER	8 336	100	4 658	4 658
MGI COUTIER ARGENTINA	-6	100	12 658	-
MGI COUTIER BURSA	4 896	100	6 721	6 721
MGI COUTIER BRASIL	-1 017	100	5 118	-
MGI COUTIER UK Ltd	14 225	100	8 779	8 779
MGI COUTIER ESPAÑA	16 703	100	4 772	4 772
MGI COUTIER MEJICO	-11 440	100	6	-
MEIPL	4 339	50	750	750
MGI COUTIER ROM	2 863	100	1 963	1 963
MGI COUTIER ILIA	140	50	1 164	70
Autres			242	45
TOTAL	48 714		52 067	32 944

(en milliers d'euros)	Avances accordées brutes (1)(2)	Chiffre d'affaires au 31.12.10	Résultat net au 31.12.10	Dividendes versés par la société en 2010	Cautions et Avals
Détentions MGI COUTIER et ses filiales					
SCI PAYS DE BRAY SUD	-47	95	47	48	
MGI COUTIER ITALIA	-	-	-		
MGI COUTIER TUNISIE	-1 320	31 326	1 607		1 050
NINGBO MGI COUTIER	760	11 366	2 182		
MGI COUTIER ARGENTINA	2 254	7 223	158		
MGI COUTIER BURSA	1 550	27 832	903		
MGI COUTIER BRASIL	3 817	20 911	358		865
MGI COUTIER UK Ltd	-5 238	21 904	2 182		870
MGI COUTIER ESPAÑA	-6 745	55 352	2 390		14 714
MGI COUTIER MEJICO	11 474	-	-		
MEIPL	-	10 422	222	44	2 530
MGI COUTIER ROM	-	12 720	1 006		
MGI COUTIER ILIA	1 989	2 384	2		
Autres	45	-	-		912
TOTAL	8 539	201 535	11 057	92	20 940

(1) montants nets dont : créances 21 888 milliers d'euros
dettes (13 349) milliers d'euros
Total 8 539 milliers d'euros

(2) créances sur les filiales argentine, brésilienne et mexicaine dépréciées respectivement à hauteur de 6 K€, 1 017 K€ et 11 456 K€.

***Attestation de la personne assumant la
responsabilité du rapport financier annuel***

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-avant, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

*André COUTIER
Président du Directoire*

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

à l'Assemblée Générale Annuelle
Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2011

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord le Conseil vous informe des bonnes relations entretenues, tout au long de l'exercice, avec le Directoire qui lui a transmis régulièrement les rapports d'activité et toutes les informations nécessaires, permettant au Conseil d'accomplir avec toutes les diligences requises sa mission de contrôle permanent.

Dans ce prolongement, le Directoire nous a présenté les comptes sociaux de l'exercice 2010, les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion établi sur les comptes et les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 font apparaître les principaux postes suivants :

(en milliers d'euros)	Comptes consolidés	Comptes sociaux
Total du bilan	231.253	173.999
Chiffres d'affaires	410.474	276.342
Résultat de l'exercice	22.046	11.784

Au cours de cet exercice, l'activité a été notamment marquée par :

- ✓ une hausse sensible de l'activité ;
- ✓ la poursuite des actions en matière d'organisation, de systèmes et d'efficience ;
- ✓ l'amélioration de la rentabilité ;
- ✓ la poursuite des efforts de Recherche & Développement.

Le Conseil de Surveillance a été avisé par le Directoire que, pour 2011, le groupe MGI COUTIER poursuivra son plan de développement mis en place ces dernières années tout en restant extrêmement attentif à préserver ses performances économiques et financières.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

En définitive, nous vous demandons d'approuver toutes les résolutions qui vont vous être présentées.

Monsieur Roger COUTIER
Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice clos le 31 décembre 2010

Chers Actionnaires,

La loi du 1er août 2003 relative à la sécurité financière a, pour les sociétés anonymes, renforcé les obligations d'informations à destination tant des actionnaires que des tiers.

La communication sur les modalités de fonctionnement de la société anonyme est donc par ce texte érigée en principe et ce afin de renforcer la confiance des investisseurs.

Dans ce contexte, le législateur a souhaité que vous puissiez connaître les processus et méthodes de travail des organes dirigeants.

Le présent rapport a ainsi pour objectif de rendre compte :

- ✓ des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance ;
- ✓ des éventuelles limitations que votre Conseil de Surveillance a apportées aux pouvoirs du Président du Directoire ;
- ✓ des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Et ce, en application des dispositions de l'article L.225-68, dernier alinéa, du Code de Commerce.

J'ai donc l'avantage, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, de vous soumettre le présent rapport.

1 En ce qui concerne les conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance

Il est rappelé que votre Conseil de Surveillance est composé des cinq membres suivants :

- ✓ Monsieur Roger COUTIER, Président du Conseil de Surveillance, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 28 Juin 2010

- ✓ Monsieur Paul DEGUERRY, Vice-Président du Conseil de Surveillance, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 28 Juin 2010 ;
- ✓ Monsieur Bertrand MILLET, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 28 Juin 2010 ;
- ✓ Monsieur Jean-Claude SEVE, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 28 Juin 2010 ;
- ✓ COUTIER JUNIOR SA personne morale qui a nommé en représentant permanent : Madame Geneviève COUTIER, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 28 Juin 2010.

Au cours de l'exercice 2010, votre Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois : les 4 Février 2010, 29 Avril 2010, 28 Juin 2010, 1er Septembre 2010 et 4 Novembre 2010. L'article 16 alinéa 5 des statuts prévoit que le « Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige » et au moins deux fois par an. Il est en outre rappelé que, « conformément à la loi et à l'article 16 alinéa 4 des statuts de la société, le Président du Conseil de Surveillance organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale ». A cette fin, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je suis à l'initiative des convocations de votre Conseil de Surveillance et de la détermination des points à l'ordre du jour en fonction soit des impératifs légaux ou réglementaires, soit des obligations qui m'incombent en vertu des procédures et limitations de pouvoir en vigueur.

En ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je suis tenu d'adresser à chaque membre de votre Conseil de Surveillance une convocation dans laquelle sont indiqués les jours, heures et lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour détaillé.

Tous les documents permettant l'examen complet des différents points à l'ordre du jour sont adressés en même temps que la convocation (rapports, projet de procès-verbal de la réunion, etc).

Au jour de la réunion du Conseil de Surveillance, en qualité de Président du Conseil de Surveillance, je me charge de faire signer la feuille de présence par chaque membre présent.

Les délibérations de votre Conseil de Surveillance sont adoptées selon les conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la société.

Conformément à la loi et à l'article 16 alinéa 5 des statuts de la société, les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial et sur des feuilles mobiles. En ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je m'assure dès lors de faire retranscrire sur le registre spécial toutes les délibérations de votre Conseil de Surveillance et de faire signer chaque membre.

Le Conseil de Surveillance a constitué en son sein des comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Le Conseil a ainsi constitué les comités permanents suivants : le Comité Stratégique et le Comité des Rémunérations.

Le Comité Stratégique est composé de quatre membres : Messieurs Roger COUTIER, Paul DEGUERRY, Bertrand MILLET et Jean-Claude SEVE. Au cours de l'exercice 2010, il s'est réuni à cinq reprises. Le Comité Stratégique a pour mission :

- ✓ d'exprimer au Conseil son avis sur les axes stratégiques de la société et du groupe, et sur toute autre question stratégique importante dont le Conseil ou son Président le saisit ;
- ✓ d'étudier et de formuler son avis au Conseil sur les questions qui lui sont soumises relatives aux opérations significatives d'acquisition et de cession.

Le Comité des Rémunérations est composé de trois membres : Messieurs Paul DEGUERRY, Bertrand MILLET et Jean-Claude SEVE. Au cours de l'exercice 2010, il s'est réuni deux fois. Le Comité des Rémunérations a pour mission :

- ✓ d'étudier et de faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux ;
- ✓ de proposer au Conseil des règles de répartition des jetons de présence ;
- ✓ d'examiner toute question que lui soumettrait le Président du Conseil de Surveillance.

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la Directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de Commerce à compter de l'exercice 2008 à l'exception de la règle sur le cumul mandat & contrat de travail en raison des mandats en cours.

2 En ce qui concerne les éventuelles limitations de pouvoirs apportées à la Direction Générale

Conformément à la loi 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, la direction de notre société est assumée par Monsieur André COUTIER qui porte le titre de Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance du 28 Juin 2010 qui a procédé à sa nomination et qui a confirmé ses pouvoirs n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Président du Directoire qui selon la loi dispose, à l'égard des tiers, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

3 En ce qui concerne les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Conformément à l'article 117 de la loi 2003-706 du 1er août 2003, complétant l'article L.225-68 du code de commerce, cette partie du rapport est descriptive et ne comporte pas d'évaluation.

3.1. Rappel des objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet de :

- ✓ veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- ✓ vérifier que les informations d'ordre comptable, financières et de gestion qui sont communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise.

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent sur les principes suivants :

- ✓ Une organisation décentralisée en Divisions et Filiales afin de favoriser réactivité et proximité clients;
- ✓ Une procédure budgétaire et de reporting mensuel qui constitue un outil essentiel pour MGI COUTIER dans le pilotage de ses opérations ;
- ✓ Une sensibilisation large et fréquente de l'ensemble du personnel aux risques ;
- ✓ La mise en place de Directions Fonctionnelles fortes chargées de faire appliquer sur leur périmètre les politiques de l'entreprise et d'en contrôler l'application effective ;
- ✓ La spécialisation des sites par famille de produits permettant de renforcer et d'accélérer les courbes d'expérience ;
- ✓ La délégation formelle par le Président du Directoire du contrôle et de la maîtrise de certains risques aux Directeurs les plus concernés (Directeurs Fonctionnels et Directeurs Opérationnels) ;
- ✓ La séparation des fonctions (entre Opérationnels et Fonctions de support, entre ceux qui engagent des dépenses et ceux qui les enregistrent et les règlent, entre ceux qui font et ceux qui contrôlent, etc) ;
- ✓ La définition d'objectifs correspondant à des meilleures pratiques mondiales ou internes et la mesure régulière de l'écart entre la performance obtenue et ces objectifs ;
- ✓ L'implication de l'ensemble des niveaux hiérarchiques et de l'ensemble des sites dans l'amélioration de la performance et dans la maîtrise des activités ;
- ✓ L'autorisation préalable de tout investissement supérieur à 3.000€ par le Vice-Président du Directoire en charge des Opérations.

Par ailleurs, le livret d'accueil rappelle les obligations déontologiques de l'ensemble du personnel MGI COUTIER. Il est remis et commenté à chaque salarié lors de son embauche. De plus, chaque site dispose d'un règlement intérieur qui est largement diffusé auprès de l'ensemble du personnel.

3.2. Analyse de l'environnement de contrôle interne

A. Description synthétique de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

Le Président du Directoire est limité dans ses pouvoirs par le Conseil de Surveillance. Il délègue formellement une partie des pouvoirs qui lui sont conférés aux différents Directeurs.

L'élaboration des procédures est faite par la société. La société distingue deux catégories de procédures: celles relatives à une fonction (exemple des procédures financières) et celles relatives à un processus

(livraison, traitement des non-conformités, etc.). Treize processus ont été identifiés au sein de la société (cinq processus orientés clients et huit processus de support ou de management). Ils couvrent l'ensemble des activités de la société (de la promotion de la société auprès de nouveaux clients à l'amélioration de la performance de nos fournisseurs). Cinquante quatre indicateurs obligatoires couvrent ces treize processus et permettent de vérifier la mise en place adéquate de ces modes de fonctionnement et leur performance.

Toutes les procédures sont préalablement approuvées par le Directoire. Leur mise à jour fait également l'objet d'une approbation formelle par les membres du Directoire.

Ces procédures sont disponibles sur un réseau de type Intranet qui permet de les diffuser immédiatement à l'ensemble des personnes concernées.

Des notes de service interne ou de la société peuvent compléter, détailler ou rappeler ces procédures.

Les Directions fonctionnelles, les Pilotes Organisationnels des processus veillent à la bonne application des processus dont ils ont la responsabilité. Ils doivent rendre compte, au minimum une fois par an devant le Directoire des résultats obtenus sur leur périmètre.

La Direction Qualité veille à la bonne application de ces procédures par le contrôle des reportings périodiques et par la réalisation d'audits internes.

La Direction Juridique et Financière s'assure spécifiquement de la bonne application des normes comptables et financières. Elle dispose d'un auditeur interne qui lui est rattaché.

Par ailleurs, un comité d'hygiène et de sécurité existe sur chacun des sites de la société. Chaque comité d'hygiène et de sécurité se réunit régulièrement et a pour but d'étudier, de proposer et de valider toutes les mesures d'hygiène et de sécurité destinées à sauvegarder les personnels et les patrimoines de l'entreprise.

Chaque année, le Directoire consacre deux demi-journées par Division et Filiale :

- ✓ une sur la validation des options stratégiques (Produits, Marchés, Clients, Plans d'Actions) dans le cadre des Plans Moyen Terme ;
- ✓ une sur la validation des options financières à court terme dans le cadre des Budgets et Représentations à fin d'année.

Pour chacune des cinq Divisions, le Directoire consacre une demi-journée chaque année pour la revue et la validation des axes de Recherche et d'Innovation (Produit et/ou Process).

Par ailleurs, depuis 2008, une réunion spécifique d'une demi-journée a été instaurée pour chaque Division et chacune des filiales les plus importantes. Cette réunion est dédiée à la revue des principales actions mises en œuvre en matière de productivité et de celles qui sont prévues au cours des douze prochains mois.

B. description synthétique du système comptable

Le système comptable est assuré en interne au sein de la Direction Juridique et Financière.

Les équipes comptables sont regroupées sur deux sites de la société et travaillent dans une logique de Centre de Services Partagés (CSP) pour l'ensemble des établissements de la société. Une équipe, appelée Pôle, traite des aspects clients (Facturation, Encaissement, Relance, Litiges clients). L'autre Pôle traite les aspects fournisseurs, trésorerie et toute la comptabilité générale. Chaque pôle est sous la responsabilité d'un responsable de pôle qui dépend directement du Responsable Comptable.

Le logiciel utilisé est un ERP (SAP). Tous les modules, à l'exception de celui portant sur les Ressources Humaines, ont été déployés sur l'ensemble des sites de la société. Le module comptable (FI) bénéficie directement de ces choix. Aucun développement spécifique significatif n'a été réalisé sur cet ERP.

Des contrôleurs de gestion sont présents sur chacun des sites de la société. La séparation est totale entre les équipes de contrôle de gestion et les équipes comptables même si les échanges d'informations sont permanents.

Des manuels de référence sont utilisés pour l'établissement :

- ✓ des comptes annuels (PCG) ;
- ✓ des états financiers consolidés ;
- ✓ des reportings internes mensuels.

Des vérifications sont régulièrement effectuées par des personnes de la société sur les données financières communiquées.

De plus, un contrôle des comptes est effectué par nos commissaires aux comptes de manière annuelle dans le cadre de l'obligation légale d'audit des comptes.

4 En ce qui concerne l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil de surveillance

La loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 prévoit que la proportion des membres du conseil de surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 20% à l'issue de l'assemblée générale de 2014 et à 40% à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Au 31 décembre 2010, cette proportion était de 20% (un membre du conseil de surveillance représenté par une femme et quatre hommes membres du conseil de surveillance de MGI COUTIER).

A. En ce qui concerne la mise en place d'un comité d'audit

Conformément à l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, transposant la directive 2006/43/CE du 17 mai 2006, prévoyant la création d'un comité d'audit dans les sociétés cotées, la société MGI COUTIER a décidé de mettre en place un comité d'audit qui se réunira pour la première fois avant le 31 août 2011, et ce pour examiner les comptes au 30 juin 2011.

Ainsi que cela est prévu par l'ordonnance du 8 décembre 2008, c'est le conseil de surveillance de la société MGI COUTIER qui exercera les fonctions du comité d'audit, telles que définies par l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Le comité d'audit sera notamment chargé d'assurer le suivi :

- ✓ du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ✓ de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ✓ du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes ;
- ✓ de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Monsieur Roger COUTIER
Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Orfis Baker Tilly SA
149, bd de Stalingrad
69100 Villeurbanne

Mazars
131, bd de Stalingrad
69624 Villeurbanne

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code du commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société MGI COUTIER SA.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MGI COUTIER SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code du Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code du Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du Code du Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ✓ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ✓ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- ✓ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance ainsi que de la documentation existante ;
- ✓ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ✓ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

*Fait à Villeurbanne, le 29 avril 2011
Les commissaires aux comptes*

*Orfis Baker Tilly SA
Michel CHAMPETIER*

*Mazars
Alain CHAVANCE*

GROUPE MGI COUTIER

**Bilan consolidé
au 31 décembre 2010
(en milliers d'euros)**

ACTIF	Notes n°	31.12.10 Montants nets	31.12.09 Montants nets
Immobilisations incorporelles			
Survaleurs	7	7 944	7 708
Autres immobilisations incorporelles	8	97	181
		8 041	7 889
Immobilisations corporelles	9		
Terrains		7 440	7 257
Constructions		26 229	27 065
Installations techniques & matériels		37 192	39 115
Autres immobilisations corporelles		6 769	8 149
Immo en cours, av et acptes		502	491
		78 132	82 077
Actifs financiers non courants	10	2 318	2 214
Actifs d'impôt différés	11		
Total Actif Non courant		88 491	92 180
Stocks et en-cours	12	33 368	34 432
Créances clients	13	80 207	75 767
Autres créances	14	7 930	7 294
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	21 223	10 844
Total Actif Courant		142 728	128 337
Actifs destinés à être cédés	19	34	100
Total de l'Actif		231 253	220 617

PASSIF	Notes n°	31.12.10	31.12.09
Capitaux propres			
Capital social	15	21 393	21 393
Ecart de réévaluation sur les terrains		2 333	2 333
Réserves et report à nouveau		67 350	51 587
Acomptes sur dividendes			
Résultat de l'exercice		22 046	14 881
Capitaux Propres Part du Groupe		113 122	90 194
Intérêts minoritaires		1	1
Capitaux propres		113 123	90 195
Provisions à long terme	16	9 653	8 284
Dettes financières moyen et long terme	17	10 594	19 732
Passifs d'impôt différés	11	9 496	10 774
Total Passif non courant		29 743	38 790
Dettes financières à moins d'un an	17	10 241	14 608
Dettes fournisseurs		56 168	52 566
Autres dettes	18	21 978	24 409
Total Passif Courant		88 387	91 583
Passifs destinés à être cédés			49
Total du Passif		231 253	220 617

**Compte de résultat consolidé
au 31 décembre 2010
(en milliers d'euros)**

	Notes n°	31.12.10 (12 mois)	31.12.09 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	3	410 474	358 246
Variation de la production stockée		(2 154)	(6 373)
Consommations		(137 042)	(113 156)
Autres charges externes		(112 302)	(100 343)
VALEUR AJOUTEE		158 976	138 374
Impôts et taxes		(4 661)	(5 521)
Charges du personnel et d'intérimaires		(109 025)	(96 722)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		45 290	36 131
Dotations aux amortissements		(13 103)	(13 980)
Dotations/reprises nettes sur provisions		(457)	1 517
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	3	31 730	23 668
Autres revenus (charges) divers(es) net(tes)	4	(897)	(1 861)
Perte de valeur des goodwill			
RESULTAT OPERATIONNEL		30 833	21 807
<i>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</i>		130	107
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>		(1 491)	(3 116)
Coût de l'endettement financier net	5	(1 361)	(3 009)
Autres produits et charges financiers	5	(294)	(363)
Impôts courants et différés	6	(7 475)	(3 596)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		360	83
RESULTAT NET DES ACTIVITES CONSERVEES		22 063	14 922
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		(17)	(41)
RESULTAT NET		22 046	14 881
* dont part revenant au Groupe consolidé		22 046	14 881
* dont part revenant aux intérêts minoritaires			
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		8,24	5,56
Résultat net part du Groupe dilué par action (en euros)		8,24	5,56

**Etat du résultat net et des gains et pertes
comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2010
(en milliers d'euros)**

	31.12.10 (12 mois)	31.12.09 (12 mois)
RESULTAT NET	22 046	14 881
Ecarts de conversion nets d'impôt	2 139	(238)
GAINS ET PERTES COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES	2 139	(238)
RESULTAT GLOBAL	24 185	14 643
* dont part revenant au Groupe consolidé	24 185	14 643
* dont part revenant aux intérêts minoritaires		

**Tableau de trésorerie consolidé
au 31 décembre 2010
(en milliers d'euros)**

	31.12.10 (12 mois)	31.12.09 (12 mois)
RESULTAT NET	22 046	14 881
Dotations aux amortissements	13 103	13 980
Plus-/moins-values sur cessions d'actifs	(206)	(16)
Variation des provisions et autres ressources opérationnelles	(363)	(1 932)
Elimination des résultats des sociétés mises en équivalence	(360)	(88)
AUTOFINANCEMENT	34 220	26 825
Variation des autres actifs et passifs court terme	(1 660)	24 049
VARIATION DE LA TRESORERIE ISSUE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	32 560	50 874
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(8 618)	(8 860)
Acquisitions d'immobilisations financières	(310)	(53)
Cessions d'immobilisations	1 148	46
VARIATION DE LA TRESORERIE ISSUE DES INVESTISSEMENTS	(7 780)	(8 867)
Distribution de dividendes	(1 257)	
Variation de l'endettement	(9 941)	(4 132)
VARIATION DE LA TRESORERIE ISSUE DU FINANCEMENT	(11 198)	(4 132)
Incidence des variations de change et de périmètre	361	(235)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	13 943	37 640
TRESORERIE A L'OUVERTURE	7 280	(30 360)
TRESORERIE A LA CLOTURE	21 223	7 280

Variation des capitaux propres consolidés (en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Gains et pertes compta- bilisés en capitaux propres	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2008	21 393	9 704	57 901	(9 407)	(4 039)	75 552
Résultat de l'exercice 2009				14 881		14 881
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres					(238)	(238)
S/Total Résultat global						14 643
Affectation du résultat 2008			(9 407)	9 407		
Cession titres auto-détenus						
Distribution de dividendes						
Paielements en actions						
Autres variations						
Capitaux propres au 31 décembre 2009	21 393	9 704	48 494	14 881	(4 277)	90 195
Résultat de l'exercice 2010				22 046		22 046
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres					2 139	2 139
S/Total Résultat global						24 185
Affectation du résultat 2009			14 881	(14 881)		
Distribution de dividendes			(1 257)			(1 257)
Cession titres auto-détenus						
Paielements en actions						
Autres variations						
Capitaux propres au 31 décembre 2010	21 393	9 704	62 118	22 046	(2 138)	113 123

1 Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés de MGI COUTIER ont été arrêtés par le Directoire le 27 avril 2011.

Déclaration de conformité

En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003, les états financiers consolidés du groupe MGI COUTIER sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2010. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee), disponibles sur le site internet de l'Union Européenne www.europa.eu.int.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les comptes consolidés sont présentés en euros et sont arrondis au millier le plus proche.

Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2010

Au cours de l'exercice, le groupe a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire sur la période, à savoir :

- ✓ IAS 27 révisée : norme IAS 27 révisée sur la consolidation des filiales suite au projet « business combinations phase II » ;
- ✓ IAS 39 : amendement relatif aux éléments éligibles à la couverture ;
- ✓ IFRS 2 : amendements relatifs aux transactions cash-settled intra-groupe ;
- ✓ IFRS 3 révisée : norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise suite au projet « business combinations phase II » ;
- ✓ Annual improvements (textes publiés par l'IASB en mai 2008 et avril 2009) : améliorations annuelles apportées à différentes normes ;

- ✓ IFRIC 12 : concessions de services publics ;
- ✓ IFRIC 15 : accords pour la construction d'un bien immobilier ;
- ✓ IFRIC 16 : couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- ✓ IFRIC 17 : distribution en nature aux actionnaires ;
- ✓ IFRIC 18 : comptabilisation des contributions reçues de clients sous la forme de transfert d'actifs.

Aucun de ces textes n'emporte de conséquences sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière, le groupe MGI COUTIER n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ces textes au 31 décembre 2010.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2010, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation.

Ces textes sont les suivants :

- ✓ IAS 24 révisée : révision de la norme sur les informations à fournir au titre des transactions avec les parties liées ;
- ✓ IAS 32 : amendement relatif au classement des droits de souscription émis ;
- ✓ IFRS 7 : informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers ;
- ✓ IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositifs d'IAS 39
- ✓ Annual improvements (textes publiés par l'IASB en mai 2010) : améliorations annuelles portées à différentes normes ;
- ✓ IFRIC 14 : amendements relatifs aux paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal ;
- ✓ IFRIC 19 : extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Les états financiers reflètent les hypothèses et estimations retenues par la Direction du groupe. La présentation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Les données définitives peuvent différer de ces estimations et hypothèses. Les survaleurs, les impôts différés et les provisions inscrites au passif du bilan sont les principaux éléments des états financiers consolidés concernés par l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.

Pour l'évaluation des provisions pour retraite, la valeur actuarielle de l'obligation et le coût des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés à partir d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, et taux de turnover) (cf. note 1.3 i). En raison du caractère long terme de ces éléments, l'incertitude liée à ces estimations peut être significative.

1.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés significatives dans lesquelles la SA MGI COUTIER dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les sociétés associées significatives dans lesquelles la SA MGI COUTIER exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de l'exercice.

Les sociétés significatives dans lesquelles la SA MGI COUTIER exerce un contrôle conjoint et où les deux partenaires partagent les droits de vote, les organes d'administration et la direction opérationnelle de l'entreprise sont intégrées proportionnellement.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est présentée en note 2.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées sont éliminées ainsi que les résultats internes non réalisés, compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées.

1.2. Conversion des états financiers et des transactions en devises

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement, c'est-à-dire dans la devise qui est significative de l'activité de la filiale concernée. Il s'agit le plus souvent de la monnaie locale.

Le groupe applique la méthode du taux de clôture pour la conversion des états financiers des filiales :

- ✓ L'ensemble des postes du bilan des sociétés étrangères est converti au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres ;
- ✓ Les postes du compte de résultat des sociétés étrangères, libellés en monnaie locale, sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- ✓ En ce qui concerne les capitaux propres part du groupe, le solde d'ouverture est repris pour la valeur en euros de la fin de l'exercice précédent ; le résultat retenu est celui figurant au compte de résultat ; les autres mouvements sont convertis au taux réel des transactions. L'écart en euros ainsi créé entre l'actif et le passif du bilan est enregistré dans un compte «écarts de conversion» inclus dans la «situation nette – part du groupe».

Les différences de change qui résultent de transactions en devises réalisées sur l'exercice sont incluses dans le compte de résultat. Les différences de change relatives à un élément monétaire, qui en substance fait partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, sont comptabilisées directement dans les capitaux propres consolidés dans le poste « écarts de conversion ».

1.3. Principes et méthodes comptables

Les comptes des sociétés du groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité, sont retraités avant d'être consolidés lorsque des divergences de principes comptables existent avec les principes retenus par le groupe.

A. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition et correspondent pour l'essentiel aux éléments suivants :

- ✓ brevets (amortis sur leur durée de protection) ;
- ✓ logiciels (amortis sur une période de 1 et 3 ans).

Les frais de recherche ne sont pas immobilisables et sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de développement sont immobilisables en immobilisations incorporelles lorsque les conditions liées à la faisabilité technique, au potentiel commercial, à la capacité à évaluer de façon fiable les frais attribuables et à générer des avantages économiques futurs sont remplies. Les coûts de développement sont revus annuellement afin de déterminer si les critères de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont remplis.

B. Survaleurs

L'écart positif de valeur constaté entre le prix de revient des titres acquis et la quote-part de capitaux propres existant à cette date et qui n'a pu être affecté sur les postes d'actif et de passif, constitue une survaleur immobilisée à l'actif du bilan consolidé en « écarts d'acquisition ». Les fonds commerciaux non affectés sont également considérés comme des survaleurs.

Par application de l'exception prévue par la norme IFRS 1, la valeur des écarts d'acquisition positifs déterminée en normes françaises n'a pas été modifiée en normes IFRS. Aucun amortissement n'est désormais pratiqué sur les écarts d'acquisition positifs.

Un test de dépréciation est réalisé dès l'apparition d'indices de dépréciation et au moins une fois par an, conformément aux dispositions de la norme IAS 36. Pour la réalisation de ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés entre les unités génératrices de trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie indépendants.

Concernant les écarts d'acquisition, les groupes d'unités génératrices de trésorerie correspondent aux pays d'implantation (France, Espagne, Turquie, Chine, etc.).

La valeur comptable des actifs ainsi regroupés est comparée au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité et leur valeur de marché.

C. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette comptable après fusion ou apport partiel d'actif.

Les contrats de crédits-bails immobiliers et mobiliers ou de location financière sont retraités, afin de refléter le coût d'acquisition de ces biens, en immobilisations et en dettes financières. Ces biens sont amortis selon les règles détaillées ci-dessous.

Dans un but d'uniformité, les amortissements sont retraités suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité des biens.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

✓ constructions :	25 à 40 ans
✓ agencements des constructions :	5 à 10 ans
✓ installations techniques :	6 à 10 ans
✓ matériels et outillages industriels :	6 à 10 ans
✓ installations générales :	10 ans
✓ mobilier, matériel de bureau :	5 à 10 ans

En application de la norme IAS 36, la société effectuerait des tests de dépréciation, selon une méthodologie identique à celle retenue pour les survaleurs, si des indices de perte de valeur étaient identifiés.

Les actifs détenus par le groupe ne sont pas concernés par des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions. Les dépenses réalisées ont pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

Les immobilisations corporelles détenues par le groupe MGI COUTIER n'ont pas de valeur résiduelle significative.

D. Actifs financiers non courants

Ce poste inclut d'une part les actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation non consolidés) et d'autre part les immobilisations financières constituées principalement des dépôts et cautionnements versés par les sociétés du Groupe MGI COUTIER.

Les titres de participation représentent des actions de sociétés non cotées dont l'évaluation à la juste valeur peut présenter des incertitudes. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsque aucune estimation fiable de juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation, en l'absence de marché actif. Ils sont maintenus au bilan à leur coût éventuellement déprécié.

E. Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat pour les matières premières, et au prix de revient usine pour les produits finis et travaux en cours. Du prix de revient usine sont exclus les frais généraux ne contribuant pas à la production, et les frais financiers. Tous ces coûts sont déterminés par référence à la méthode « Premier Entré, Premier Sorti » et compte tenu de la rotation des stocks sont proches des derniers prix de revient.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

Les outillages sont valorisés au prix de revient complet (coûts externes) dans la limite du prix facturables au client.

F. Créances clients

Les créances commerciales sont enregistrées à la date de comptabilisation initiale à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. La juste valeur des créances clients est assimilée à leur valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures ou égales à 3 mois. Ces créances sont ensuite comptabilisées au coût amorti. Les créances clients sont retraitées à la date de clôture des effets remis à l'encaissement et non échus, ainsi que des effets faisant l'objet d'un escompte en compte.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un événement de perte de valeur est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la provision sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie estimés à la valeur inscrite au bilan.

G. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs.

Les équivalents de trésorerie sont des valeurs mobilières de placement répondant aux critères de la norme IAS 7 pour la classification en « trésorerie et équivalents de trésorerie » : placements à court terme, très liquides, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Elles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, puis évaluées à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêt des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

H. Impôts différés

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre les charges et les produits retenus pour l'établissement des états financiers consolidés, et ceux retenus pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Ces impôts différés déterminés selon la méthode du report variable, résultent pour l'essentiel :

- ✓ de provisions non déductibles de façon temporaire ;
- ✓ des retraitements de consolidation (mode d'amortissement, crédits-bails, indemnités de départ à la retraite, etc) ;
- ✓ de l'élimination du profit interne inclus dans les stocks.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les différences temporelles déductibles et les déficits reportables que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles et ces déficits reportables pourront être imputés sera disponible. L'horizon de temps retenu pour l'estimation des bénéfices futurs est au plus de 5 ans étant précisé qu'une revue des prévisions et hypothèses utilisées est réalisée périodiquement.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

I. Engagements de retraite

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés. A la clôture de l'exercice, ces dettes sont reclassées dans les provisions à long terme au passif du bilan au titre des « indemnités de retraite ».

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Les montants des droits acquis par les salariés en application des différentes conventions collectives applicables sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, de rotation du personnel, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base d'un taux d'actualisation. La provision correspondante à ces droits acquis est comptabilisée dans les provisions pour retraites et autres avantages.

Les montants ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 5,5%, d'une augmentation des salaires de 1,5% pour les cadres comme pour les non-cadres, d'un âge de départ à la retraite de 65 ans et d'hypothèses moyennes en matière de rotation du personnel. L'ensemble des écarts actuariels ne sont pas amortis, mais comptabilisés en charges au cours de l'exercice où ils sont apparus.

Les membres actifs et anciens membres des organes d'administration et de direction ne bénéficient d'aucun avantage particulier en matière de retraite.

Le groupe MGI COUTIER a examiné l'incidence sur l'évaluation de ses engagements sociaux de la nouvelle loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites en France. Après examen des caractéristiques de la population de ses salariés (âge, date d'entrée dans la vie active, profil de carrière, ...), le groupe a maintenu l'hypothèse d'un âge de départ en retraite à 65 ans.

J. Paiements fondés sur des actions

En application d'IFRS 2, les options de souscription d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur. Cette juste valeur est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés.

K. Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels le groupe est impliqué, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

L. Instruments dérivés

Risque de change :

Les flux commerciaux réalisés entre MGI COUTIER SA et ses filiales situées à l'étranger sont pour l'essentiel facturés en euros. En conséquence, le groupe n'a pas recours, à ce jour, à des instruments financiers afin de couvrir ses flux commerciaux.

Risque de taux :

Les sociétés du groupe ne détiennent aucun contrat de couverture destiné à garantir un taux fixe maximum sur une partie des financements à taux variable mis en place.

M. Actifs/passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

1.4. Présentation du compte de résultat

A. Chiffre d'affaires

Les ventes de pièces et d'outillages sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien, selon les conditions spécifiques de chaque contrat ou commande.

B. Charges de personnel

Les charges de personnel incluent les charges d'intérim et la participation des salariés. En référence à IAS 20 (comptabilisation des subventions publiques) et du rattachement des subventions aux coûts qu'elles compensent, le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est imputé sur les charges de personnel.

C. Taxe professionnelle et contribution économique territoriale

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles cotisations :

- ✓ la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle taxe professionnelle ;
- ✓ la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le groupe MGI COUTIER comptabilisait la taxe professionnelle en charges opérationnelles.

Le groupe a conclu que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles cotisations sont donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport au classement retenu en 2009 pour la taxe professionnelle.

D. Résultat opérationnel courant

Le groupe utilise notamment le résultat opérationnel courant comme indicateur de performance.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- ✓ des produits et charges diverses qui comprennent principalement des frais de restructuration ;
- ✓ des pertes et profits et variation de provisions couvrant des événements exceptionnels c'est-à-dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement ;
- ✓ des plus ou moins-values sur cessions ou dépréciations d'actifs ;
- ✓ des dépréciations non courantes de survaleurs ;

- ✓ du résultat financier ;
- ✓ des impôts courants et différés ;
- ✓ du résultat net des entreprises associées.

Cette présentation est conforme à la recommandation du CNC n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009.

1.5. Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, à partir du résultat net part du groupe.

Le résultat dilué par action prend en compte les actions potentielles issues de l'exercice de droits attachés aux bons de souscription émis. Au 31 décembre 2010, il n'y avait aucune action nouvelle pouvant potentiellement être créée, plus aucune option de souscription n'étant en cours ou ayant été exercée.

1.6. Instruments financiers – Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les cinq catégories sont les suivantes :

- 1 Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le groupe sur les exercices présentés.
- 2 Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les valeurs mobilières de placement éventuelles. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à chaque clôture.
- 3 Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette catégorie sont comptabilisés et évalués, selon le cas, « au coût » ou « au coût amorti ».

- ✓ Les actifs et passifs comptabilisés « au coût » concernent principalement les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements). Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le groupe à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation ;
- ✓ Les actifs et passifs comptabilisés « au coût amorti » concernent essentiellement les dettes financières. Le coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation.

4 Actifs disponibles à la vente : cette catégorie comprend les instruments non affectés à une des rubriques précédentes. Il s'agit des titres non consolidés. La valeur d'utilité des titres de participation non consolidés et des créances rattachées est évaluée en tenant compte des perspectives de rentabilité, de la probabilité de recouvrement des créances et de la quote-part de situation nette détenue par le groupe. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur inscrite au bilan, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

5 Instruments dérivés : non applicable dans le groupe sur les exercices présentés.

1.7. Informations sectorielles

Le groupe MGI COUTIER n'a défini qu'une seule activité sectorielle dont l'objet est la conception, la réalisation et la livraison de composants, pièces ou fonctions pour l'automobile.

1.8. Facteurs de risques

Le groupe MGI COUTIER exerce plus de 90% de son activité dans le secteur de la première monte automobile en tant qu'équipementier. Les risques inhérents à ce secteur d'activité sont donc également susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité ou la rentabilité du Groupe.

Par ailleurs, le groupe MGI COUTIER réalise directement 38% environ de son chiffre d'affaires avec le groupe PSA et 27% environ avec le groupe Renault (y compris Dacia et Samsung). Cette forte concentration du chiffre d'affaires sur deux constructeurs d'origine française entraîne des éléments supplémentaires de risques.

2 Périmètre de consolidation

Sociétés	% détenu	Méthode de consolidation	Localisation
MGI Coutier SA (société mère)			Champfromier, France
PAYS DE BRAY SUD SCI	100	Intégration globale	Champfromier, France
NINGBO MGI COUTIER	100	Intégration globale	Cixi, Chine
MGI COUTIER TUNISIE	100	Intégration globale	Mateur, Tunisie
MGI COUTIER ITALIA	100	Intégration globale	Asti, Italie
MGI COUTIER ARGENTINA	100	Intégration globale	Cordoba, Argentine
MGI COUTIER BRASIL	100	Intégration globale	Jundiai, Brésil
MGI COUTIER UK LTD	100	Intégration globale	Minworth, UK
MGI COUTIER TURQUIE	100	Intégration globale	Bursa, Turquie
MGI COUTIER ESPAÑA	100	Intégration globale	Vigo, Espagne
MGI COUTIER MEJICO	100	Intégration globale	Saltillo, Mexique
MEIPL LTD	50	Intégration proportionnelle	Pune, Inde
MGI COUTIER ROM	100	Intégration globale	Timisoara, Roumanie
MGI COUTIER ILIA	50	Intégration proportionnelle	Ghaemshahr, Iran
VOSS EXOTECH	24	Mise en équivalence	Pune, Inde

L'ensemble des filiales du groupe MGI COUTIER clôture leur exercice social le 31 décembre de chaque année à l'exception des sociétés MEIPL, VOSS EXOTECH et MGI COUTIER ILIA dont l'exercice social est clos le 31 mars de chaque année.

Compte tenu de la décision 2008 du Directoire de fermer la filiale mexicaine, les actifs et passifs de cette entité ont été présentés en « actifs et passifs destinés à être cédés ».

3 Information par zone géographique

(en milliers d'euros)	France	Europe de l'Ouest	Reste du monde	Eliminations Internes	Total
Au 31 décembre 2010	276 345	77 256	117 782	(60 909)	410 474
Ventes totales					
Résultat opérationnel courant	15 693	6 502	9 535	-	31 730
Au 31 décembre 2009					
Ventes totales	244 993	74 915	99 697	(61 359)	358 246
Résultat opérationnel courant	12 569	3 503	7 596	-	23 668

La ventilation des immobilisations (incorporelles et corporelles) par zone géographique s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Valeurs Nettes
France	187 581	48 070
Europe de l'Ouest	32 510	9 539
Reste du Monde	33 297	20 620
Total immobilisations	253 388	78 229

4 Revenus et charges diverses nets (tes)

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Coûts de restructuration (nets)	(483)	(1 260)
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	206	16
Autres	(620)	(617)
Total	(897)	(1 861)

5 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Coût de l'endettement financier net	(1 361)	(3 009)
Gains et (pertes) de change nets	111	(680)
Autres produits (charges)	(405)	317
Total	(1 655)	(3 372)

6 Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Impôts courants	(8 753)	(3 614)
Impôts différés	1 278	18
Total	(7 475)	(3 596)

Le calcul de l'impôt est réalisé individuellement au niveau de chaque entité fiscale consolidée. Les positions d'impôts différés ont été reconnues en tenant compte d'un taux global de 33,33%.

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	29 178
Bénéfices non soumis à imposition (exonération temporaire)	(1 607)
Taux d'imposition différents	(3 255)
Utilisation de déficits antérieurs	(1 325)
Différences permanentes	(1 005)
Base imposable	21 986
Impôt au taux normatif de 33,33%	(7 328)
Autres impacts (contribution additionnelle)	(147)
Charge d'impôt effective	(7 475)

7 Survaleurs

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Valeur nette au 1er janvier	7 708	7 708
Acquisitions de l'exercice	-	-
Compléments de prix sur acquisitions antérieures à l'exercice	-	-
Ajustement des valeurs d'actif et passif d'activités acquises antérieurement à l'exercice	-	-
Cessions	-	-
Ecart de conversion (et autres mvts)	236	-
Dépréciation	-	-
Montant net	7 944	7 708

Les survaleurs concernent principalement MGI COUTIER ESPAÑA et MGI COUTIER SA.

La valeur d'utilité des survaleurs correspond à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés des UGT dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

- ✓ Les flux de trésorerie utilisés sont issus des budgets 2011, et sont étendus sur une période explicite de cinq ans, avec un ratio de résultat d'exploitation/chiffre d'affaires stable ;
- ✓ Au-delà de cet horizon, est calculée la valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini (avec un taux de croissance à l'infini de 1%) du dernier flux de la période explicite ;
- ✓ Le taux d'actualisation correspond à un coût moyen pondéré du capital après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Leur valeur d'utilité étant supérieure à la valeur comptable au 31 décembre 2010, il n'y pas lieu de constater une dépréciation des actifs concernés.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2010 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 8,25% contre 9,70% l'an dernier, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- ✓ Flux de trésorerie estimés sur une période de 5 années, étant précisé que ces flux de trésorerie et les hypothèses sous-jacentes ont été revus en mars 2011.
- ✓ Taux sans risque de 3,67%
- ✓ Prime de risque de 6,54%
- ✓ Bêta désendetté de 0,67
- ✓ Bêta réendetté de 0,70
- ✓ Taux de croissance à l'infini de 1%

La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions des tests de dépréciation, conduisant à ne pas constater de dépréciation sur les survaleurs.

8 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Logiciels	Autres	Total
Montants bruts comptabilisés			
Valeur au 1er janvier 2010	11 424	992	12 416
Acquisitions	125	6	131
Cessions	(26)	-	(26)
Ecart de conversion et autres	(3 548)	(216)	(3 764)
Valeur au 31 décembre 2010	7 975	782	8 757
Cumul des amortissements et pertes de valeur			
Valeur au 1er janvier 2010	(11 267)	(968)	(12 235)
Amortissements	(73)	(8)	(81)
Pertes de valeur nettes	-	-	-
Cessions	26	-	26
Ecart de conversion et autres	3 435	195	3 630
Valeur au 31 décembre 2010	(7 879)	(781)	(8 660)
Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2010	96	1	97

En 2010 et 2009, aucun coût de développement n'a été immobilisé du fait que les critères de capitalisation n'ont pas été remplis. En effet, pour être immobilisés, les coûts de développement engagés dans le cadre d'un projet d'un nouveau produit ou d'une évolution significative d'un produit existant doivent satisfaire six critères.

Parmi ces critères, il en est un qui impose de démontrer l'existence d'un marché pour la production issue du projet. L'existence du marché est démontrée lorsque le Groupe a reçu l'homologation des constructeurs et que les volumes proposés par les constructeurs génèrent une rentabilité suffisante. Or les frais de développement correspondants sont encourus à un stade du projet antérieur à l'homologation des constructeurs. Le montant des frais de recherche et développement inscrits en charges au cours de l'exercice 2010 s'élève à 20,1 millions d'euros (19,7 millions d'euros en 2009).

9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques Matériel & Outillages	Autres immobilisations corporelles	Immo- bilisations en cours	Total
Montants bruts comptabilisés						
Valeur au 1er janvier 2010	7 342	50 756	160 293	24 392	491	243 274
Acquisitions	3	393	6 765	1 326	-	8 487
Cessions	-	(35)	(7 800)	(463)	(7)	(8 305)
Ecart de conversion et autres	202	132	2 468	(1 645)	18	1 175
Valeur au 31 décembre 2010	7 547	51 246	161 726	23 610	502	244 631

Cumul amortissements et pertes de valeur

Valeur au 1er janvier 2010	(85)	(23 691)	(121 178)	(16 243)	-	(161 197)
Amortissements	(19)	(1 430)	(10 449)	(1 124)	-	(13 022)
Pertes de valeur nettes	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	15	7 800	373	-	8 188
Ecarts de conversion et autres	(3)	89	(707)	153	-	(468)
Valeur au 31 décembre 2010	(107)	(25 017)	(124 534)	(16 841)	-	(166 499)
Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2010	7 440	26 229	37 192	6 769	502	78 132

L'analyse des biens acquis en crédit-bail selon leur nature est la suivante :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs Nettes
Terrains	266	-	266
Constructions	19 248	(10 744)	8 504
Installations techniques	6 124	(6 124)	-
Autres immobilisations	406	(406)	-
Total	26 044	(17 274)	8 770

Les terrains situés en France ont été comptabilisés en juste à valeur à dire d'expert. Ce mode de comptabilisation a entraîné une augmentation des immobilisations corporelles nettes de 3 500 milliers d'euros par rapport à une comptabilisation sur la base du coût historique. Les capitaux propres et les impôts différés passifs ont été affectés à hauteur respectivement de 2 333 milliers d'euros et 1 167 milliers d'euros par cette revalorisation des terrains.

10 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Titres de participation	Autres	Total
Montants bruts comptabilisés			
Valeur au 1er janvier 2010	236	2 400	2 636
Acquisitions	-	305	305
Cessions	-	(759)	(759)
Ecarts de conversion et autres	5	738	743
Valeur au 31 décembre 2010	241	2 684	2 925
Cumul des amortissements et pertes de valeur			
Valeur au 1er janvier 2010	(150)	(272)	(422)
Amortissements	-	-	-
Pertes de valeur nettes	(47)	(138)	(185)
Cessions	-	-	-
Ecarts de conversion et autres	-	-	-
Valeur au 31 décembre 2010	(197)	(410)	(607)
Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2010	44	2 274	2 318

La colonne « Autres » comprend notamment les titres de participation dans les entreprises associées qui s'élèvent à 960 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Ils concernent uniquement la société VOSS EXOTECH (Inde) dont la contribution au résultat 2010 est de + 360 milliers d'euros.

11 Impôts différés

Les impôts différés s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Réévaluation terrains France à dire d'expert	1 167	1 167
Amortissements dérogatoires et autres provisions réglementées	7 073	7 321
Retraite	(1 274)	(1 203)
Provisions sur créances rattachées à des participations	418	708
Autres différences	2 112	2 781
Total	9 496	10 774

Les actifs et les passifs d'impôts différés ont été compensés dès lors qu'ils concernent une même entité fiscale. Au niveau du groupe, les éventuels actifs d'impôts différés se rapportant aux déficits fiscaux constatés en fin d'exercice n'ont pas été reconnus sur certaines filiales du fait des incertitudes relatives à leur utilisation future et de l'absence d'un échéancier prévisionnel précis d'utilisation des pertes fiscales.

Les principaux déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2010 (hors filiales mises en liquidation) et non pris en compte dans les états financiers s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	
MGI COUTIER ARGENTINA	2 948
Total	2 948

12 Stocks

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Prov. Pour dépréciation	Valeur nette	31.12.2009
Matières, composants & marchandises	15 252	(3 555)	11 697	10 785
Produits intermédiaires et finis	15 067	(959)	14 108	14 312
En cours de production	7 637	(74)	7 563	9 335
Total	37 956	(4 588)	33 368	34 432

13 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Créances clients	81 404	77 094
Provisions pour dépréciation	(1 197)	(1 327)
Valeur nette	80 207	75 767

Les créances clients sont à échéance à moins d'un an.

14 Autres créances courantes

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Charges constatées d'avance	230	165
Créances d'impôt – MGI Coutier SA	-	-
Créances fiscales et autres	4 371	4 633
Avances et acomptes versés sur commandes	3 936	3 251
Valeur brute	8 537	8 049
Dépréciation	(607)	(755)
Valeur nette	7 930	7 294

L'ensemble des créances classées sous la rubrique « autres créances » est considéré comme étant à échéance à moins d'un an.

15 Capital social

Au 31 décembre 2010, le capital se compose de 2 674 104 actions d'un montant nominal de 8 euros. Le groupe familial détient 68,32% du capital et des droits de vote, dont 56,14% par la société COUTIER JUNIOR SA.

16 Provisions à long terme

(en milliers d'euros)	31.12.2009	augmentations	Utilisations	Reprises sansObjet/ Autres	31.12.2010
Indemnités de retraite & Fin de carrière	3 612	367	152	-	3 827
Autres provisions pour risques et charges	4 672	4 892	1 819	1 919	5 826
Total	8 284	5 259	1 971	1 919	9 653

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées conformément à la note 1.3 i).

17 Endettement financier net

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 147	30 461
Crédits-bails	30	94
Autres financements moyen terme	658	221
Soldes créditeurs de banque	-	3 564
Sous-total dettes financières	20 835	34 340
Sous-total Disponibilités et équivalents de trésorerie	21 223	10 844
Endettement financier net	(388)	23 496

Au 31 décembre 2010, les dettes financières s'analysent comme suit selon leur échéance :

- ✓ à moins d'un an : 10 241 milliers d'euros (14 608 milliers d'euros en 2009)
- ✓ de un à cinq ans : 10 545 milliers d'euros (19 635 milliers d'euros en 2009)
- ✓ à plus de cinq ans : 49 milliers d'euros (97 milliers d'euros en 2009)

Les dettes à taux fixe s'élèvent à 6 990 milliers d'euros et les dettes à taux variable à 13 845 milliers d'euros.

Par ailleurs, au 31 décembre 2010, les sociétés du groupe ne détiennent aucun contrat de couverture destiné à garantir un taux fixe maximum sur une partie des financements à taux variable mis en place.

Certains emprunts bancaires sont soumis au respect de covenants financiers. Toutes les sociétés du groupe MGI COUTIER respectent au 31 décembre 2010 l'intégralité de ces covenants.

18 Autres dettes

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Avances et acomptes reçus	2 421	3 976
Produits constatés d'avance	545	1 778
Autres dettes	19 012	18 655
Total	21 978	24 409

19 Actifs destinés à être cédés et abandonnés

Le Directoire ayant pris la décision sur l'exercice 2008 de fermer la filiale mexicaine et de céder les actifs, les actifs et passifs rattachés de cette entité ont été présentés en « actifs destinés à être cédés » et en « passifs destinés à être cédés » dans les comptes au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010. L'actif net relatif à cette filiale s'élève à 34 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (actifs de 34 milliers d'euros, passifs de 0 millier d'euros). Au 31 décembre 2009, l'actif net relatif aux « actifs destinés à être cédés » s'élevait à 51 K€ (actifs de 100 milliers d'euros, passifs de 49 milliers d'euros).

20 Engagements hors bilan et garanties accordées

Au 31 décembre 2010, le montant des autres engagements au profit d'organismes financiers s'élève à :

- ✓ 20 940 milliers d'euros, au titre des cautions accordées par la société-mère en faveur des filiales étrangères du groupe, dont
 - MEIPL : 2 530 milliers d'euros
 - MGI Coutier España : 14 714 milliers d'euros
 - MGI Coutier Tunisie : 1 050 milliers d'euros
- ✓ 7 016 milliers d'euros, au titre d'hypothèques ou de garanties accordées sur des actifs non financiers (ce montant étant déjà inclus dans les dettes financières du groupe).

21 Actions propres

Au 31 décembre 2010, le groupe ne détient aucune action propre.

22 Effectifs

La ventilation des effectifs par catégorie s'analyse comme suit :

	31.12.2010	31.12.2009
Cadres	300	289
Employés et techniciens	1 455	1 421
Ouvriers	2 367	2 425
Total	4 122	4 135

Au 31 décembre 2010, le total de l'effectif du Groupe MGI COUTIER s'élève à 4 122 personnes, dont 1 810 en France.

L'évolution des effectifs est la suivante :

	31.12.2010	31.12.2009
MGI COUTIER	1 810	1 812
Total France	1 810	1 812
MGI COUTIER TUNISIE	663	735
MGI COUTIER ARGENTINA	106	92
MGI COUTIER NINGBO	343	347
MGI COUTIER BURSA	268	286
MGI COUTIER BRASIL	246	222
MGI COUTIER UK	104	96
MGI COUTIER ESPAÑA	301	306
MEIPL	64	58
MGI COUTIER ROM	172	155
MGI COUTIER ILIA	45	26
Total	4 122	4 135

23 Instruments financiers

Rubriques du bilan – Exercice 2010 (en milliers d'euros)	Désignation des instrum. financiers	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif			
Titres non consolidés et créances rattachées	A	1 064	1 064
Autres actifs financiers non courants	D	1 254	1 254
Clients et comptes rattachés	D	80 207	80 207
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)	D	7 700	7 700
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	21 223	21 223
Passif			
Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)	C	20 835	20 835
Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d'un an)	C	-	-
Concours bancaires courants	D	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	D	56 168	56 168
Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)	D	21 433	21 433

A. Actifs disponibles à la vente

C. Actifs et passifs évalués au coût amorti

B. Actifs et passifs en juste valeur par le résultat

D. Actifs et passifs évalués au coût

24 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, à raison des fonctions qu'ils exercent au sein des entreprises contrôlées du groupe MGI COUTIER, ne peut être dissocié du montant global des rémunérations qui leur sont versées par MGI COUTIER SA.

Les rémunérations versées aux membres du Directoire concernant MGI COUTIER SA s'élèvent au total à 1 006 487 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 (813 821 euros en 2009), tandis que celles versées aux membres du conseil de Surveillance s'élèvent à 274 431 euros (279 934 euros en 2009).

25 Options d'achat d'actions

La société n'a autorisé ou accordé aucune option d'achat d'actions.

26 Risques et litiges

26.1. Risques de marché

A. Risques liés à la fluctuation des taux de change

MGI COUTIER exerce une activité qui repose essentiellement sur des usines de proximité. De ce fait, le groupe est peu soumis aux fluctuations de change, hormis pour la conversion comptable des états financiers. Aucune couverture des risques de change n'a été mise en place.

B. Risques liés aux prix des matières premières

Les principales matières premières utilisées par le groupe MGI COUTIER sont les matières plastiques et l'acier. Le Groupe n'a historiquement jamais mis en place de couverture pour réduire son exposition aux fluctuations des matières premières.

C. Risques de taux

Le résultat net du Groupe peut être influencé par l'évolution des taux d'intérêt dans la mesure où ceux-ci ont un impact direct sur le coût de l'endettement. MGI COUTIER considère que les risques de taux sont indissociables de toute politique de financement. Aucune couverture des risques de taux n'a donc été mise en place.

D. Risques de liquidité

MGI COUTIER doit disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité

courante et les investissements nécessaires à son développement, mais également pour faire face à tout événement à caractère exceptionnel. Cet objectif est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme, d'une part, de ressources à long terme venant sécuriser sur une longue période la totalité de son endettement net (lignes de crédit moyen terme) et, d'autre part, d'instruments financiers à court terme (es-compte en compte). Toutes les lignes de crédit moyen terme octroyées à MGI COUTIER SA depuis l'exercice 2003 font l'objet de covenants financiers. Sur la base de l'historique des dix dernières années, ces covenants ont toujours été respectés sauf sur l'exercice 2001. Par ailleurs, la trésorerie de MGI COUTIER est suivie quotidiennement, celle de ses filiales mensuellement.

26.2. Risques industriels et liés à l'environnement

A. Risques liés à l'environnement

Les activités de MGI COUTIER sont soumises dans les différents pays dans lesquels elles sont exercées à des réglementations environnementales diversifiées et évolutives lui imposant de respecter des normes toujours plus strictes en matière de protection de l'environnement, notamment quant aux émissions dans l'air et dans l'eau, à l'utilisation de substances dangereuses et à l'élimination des déchets. Pour s'inscrire dans cette démarche, MGI COUTIER a mis en œuvre une politique en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement en faveur de ses employés et du respect de son environnement dans le cadre de la norme ISO 14001. En France, les chefs d'établissement et à l'étranger les Directeurs de Filiale sont responsables de la gestion et du suivi des risques liés à l'environnement en coordination avec le Vice-Président du Directoire en charge des Opérations.

B. Risques liés aux produits et services vendus

MGI COUTIER est exposé aux risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits et services vendus. Les risques actuels sont raisonnablement provisionnés. MGI COUTIER est également soumis au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus provoquant des dommages. Pour se prémunir de ce risque, MGI COUTIER a souscrit une police d'assurance responsabilité civile garantissant les conséquences financières de ces réclamations. Cependant, la responsabilité de MGI COUTIER envers ses clients est le plus souvent illimitée alors que les couvertures d'assurance sont systématiquement plafonnées. Il existe donc un risque résiduel théorique.

26.3. Autres risques

A. Risques liés à la dépendance vis-à-vis du secteur automobile et de la clientèle

Les revenus de MGI COUTIER dépendent directement du niveau de la production automobile mondiale, en particulier en Europe, en Turquie et en Amérique du Sud. Cette production peut être affectée par la situation économique générale, par des programmes gouvernementaux, notamment d'incitations à l'achat de véhicules, par des accords commerciaux, par des évolutions de la réglementation et par les problèmes sociaux (dont les grèves et arrêts de travail). Par ailleurs, MGI COUTIER réalise plus de 60% de son activité directement auprès des deux constructeurs PSA et Renault. Les performances de ces deux constructeurs ont donc une incidence considérable sur les revenus de MGI COUTIER.

B. Risques liés aux nouveaux projets

Toute acceptation d'un nouveau projet fait l'objet d'une étude de rentabilité standardisée avec des critères de rentabilité et de retour sur investissements fixés par le Directoire. Une fois le projet accepté, il est suivi, de son démarrage jusqu'à la mise en production « série », avec des jalons où toutes les données financières et techniques sont analysées et corrigées si besoin.

C. Risques liés à la dépendance vis-à-vis des nouveaux modèles

Les contrats de fourniture prennent la forme de commandes ouvertes pour tout ou partie des besoins en équipement d'un modèle de véhicule, sans garantie de volume. Ils sont consentis distinctement pour chacune des fonctions d'un véhicule et sont généralement valables pour la durée de vie du modèle. Le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de MGI COUTIER peuvent donc être affectés par l'échec commercial d'un modèle et/ou par le fait que MGI COUTIER ne soit pas retenu sur une nouvelle génération de modèle. En outre, il peut arriver dans certains cas que le constructeur se réserve le droit de changer de fournisseur de manière discrétionnaire pendant la vie du modèle. Cependant, ces risques sont largement répartis dans la mesure où MGI COUTIER offre une large gamme de produits, installés ou mis en œuvre sur un grand nombre de références de véhicules.

D. Risques liés à la dépendance contractuelle

MGI COUTIER opère avec de nombreux fournisseurs, ce qui réduit significativement le risque de dépendance de ses résultats à un contrat ou à une clause contractuelle spécifique.

E. Risques clients

Chaque mois, la Direction Financière diffuse l'état des encours et des échus par client de même qu'un état synthétique sur les litiges par Division. Depuis l'exercice 2006, une assurance-crédit a été mise en place afin de réduire les risques d'impayés sur une partie du périmètre France et Espagne.

F. Risques sociaux

MGI COUTIER considère que ses relations avec ses salariés sont, dans l'ensemble, bonnes. Toutefois, bien que la politique sociale de MGI COUTIER vise à minimiser les risques sociaux, MGI COUTIER n'est pas à l'abri de mouvements sociaux qui pourraient avoir une incidence sur ses activités et ses résultats.

G. Risques liés à la propriété intellectuelle (brevets)

Le savoir-faire industriel de MGI COUTIER et les innovations issues de la Recherche du groupe font, dans la mesure du possible et lorsque l'enjeu technologique le justifie, l'objet de dépôts de brevets visant à protéger la propriété intellectuelle. Le périmètre géographique et la durée de protection sont conformes à la pratique du secteur et adaptés aux besoins des Divisions ; ils font l'objet de revues systématiques et régulières. Si les risques de contrefaçon existent, cette approche constitue une arme juridique efficace pour lutter contre elle.

Honoraires des commissaires aux comptes :

(en euros)	MAZARS SA - MAZARS			ORFIS SA – ORFIS BAKER TILLY		
	Montant (HT)		%	Montant (HT)		%
	N	N-1	(N)	N	N-1	(N)
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :						
- Emetteur	74.000	70.700	47,04	63.000	60.200	65,55
- Filiales intégrées globalement	83.280	59.400	52,96	33.117	31.226	34,45
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :						
- Emetteur	-	-		-	-	
- Filiales intégrées globalement	-	-		-	-	
Sous-total	157.280	130.100	100%	96.117	91.426	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Juridique, fiscal, social	21.335	-	44,76	-	-	
Autres	26.331	-	55,24	-	-	
Sous-total	47.666	-	100%	-	-	
Total	204.946	130 100	100%	96.117	91.426	100%

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Orfis Baker Tilly SA
149, bd de Stalingrad
69100 Villeurbanne

Mazars
131, bd de Stalingrad
69624 Villeurbanne

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- ✓ le contrôle des comptes consolidés de la société MGI COUTIER SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- ✓ la justification de nos appréciations
- ✓ la vérification spécifique prévue par la loi

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés qui présente les nouveaux textes IFRS que votre société a appliqués à compter du 1er janvier 2010.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos

appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ La note 1 de l'annexe aux comptes consolidés présente les nouveaux textes IFRS que votre société a appliqués à compter du 1er janvier 2010. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés ;
- ✓ Votre société constitue des provisions pour couvrir les litiges connus, ainsi que cela est mentionné dans la note 1.3 k) de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par le groupe pour identifier et procéder aux estimations des risques ainsi que sur l'examen des dossiers significatifs recensés. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations ;
- ✓ Votre société procède par ailleurs systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des survaleurs, selon les modalités décrites dans les notes 1.3 b) et 7 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les données et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.3 b) et 7 donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Villeurbanne, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Orfis Baker Tilly SA
Michel CHAMPETIER

Mazars
Alain CHAVANCE

ACTIF	Notes n°			31.12.10	31.12.09
		Montants bruts	Amort ou provisions	Montants nets	Montants nets
Immobilisations Incorporelles	3.1	13 830	12 165	1 665	1 635
Immobilisations Corporelles	3.1				
Terrains		602	107	495	499
Constructions		18 580	10 320	8 260	8 587
Instal techn,mat et outillages		105 756	84 974	20 782	22 571
Autres immo corporelles		19 060	13 072	5 988	5 827
Immo en cours, av et acptes		208		208	131
		144 206	108 473	35 733	37 615
Immobilisations Financières	3.2				
Particip & créances rattachées		73 955	31 602	42 353	44 471
Autres immo financières		352	138	214	480
		74 307	31 740	42 567	44 951
Stocks	3.3	22 883	3 575	19 308	20 743
Avances & Acptes Versés/Cdes		2 624		2 624	1 400
Créances					
Clients et cptes rattachés	3.4	50 285	507	49 778	50 530
Autres créances	3.5	5 390	244	5 146	5 025
		55 675	751	54 924	55 555
Disponibilités et Valeurs Mobilières	3.6	17 010		17 010	5 072
Charges Constatées d'Avance		168		168	128
Ecart de Conversion Actif					
Total de l'Actif		330 703	156 704	173 999	167 099

PASSIF	Notes n°	31.12.10	31.12.09
Capitaux Propres	3.8		
Capital social		21 393	21 393
Primes de fusion et d'apport		9 704	9 704
Réserve légale		2 139	2 139
Réserves réglementées		41	41
Autres réserves			
Report à nouveau		19 434	12 523
Acomptes sur dividendes			
Résultat de l'exercice		11 784	8 168
Provisions réglementées	3.8	21 222	21 984
Situation Nette Avant Répartition		85 717	75 952
Autres fonds propres			
Avances conditionnées		160	160
Provisions pour Risques & Charges	3.9	3 279	3 000
Dettes			
Dettes financières	3.10	11 352	20 784
Associés - dettes financières diverses	3.10	13 717	9 609
Fournisseurs et comptes rattachés		43 880	41 579
Dettes fiscales et sociales	3.11	14 333	13 598
Autres dettes	3.11	1 561	2 416
		84 843	87 986
Produits constatés d'Avance			
Ecarts de Conversion Passif			1
Total du Passif		173 999	167 099

**Compte de résultat
de l'exercice au 31 décembre 2010
comptes sociaux
(en milliers d'euros)**

	Notes n°	31.12.10 12 mois)	31.12.09 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4.2	276 342	244 993
Variation de la production stockée		(1 936)	(5 775)
Subventions d'exploitation		9	24
Autres produits d'exploitation		2 677	2 244
PRODUITS D'EXPLOITATION		277 092	241 486
Achats		(87 764)	(72 026)
Variation de stocks et encours		723	(519)
Autres achats et charges externes		(92 535)	(78 431)
VALEUR AJOUTEE		97 516	90 510
Impôts et taxes		(4 545)	(5 760)
Charges du personnel		(69 604)	(67 030)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		23 367	17 720
Dotations aux amortissements		(7 726)	(7 966)
Reprises et (dotations) aux provisions		(368)	433
Autres produits et (charges)		(54)	(4)
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 219	10 183
Produits et (charges) financières	4.3	644	1 564
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		15 863	11 747
Produits et (charges) exceptionnels	4.4	581	(1 586)
Participation des salariés		(2 029)	(980)
RESULTAT AVANT IMPOTS		14 415	9 181
Provisions pour impôts	4.5	(2 631)	(1 013)
RESULTAT NET		11 784	8 168

1 Présentation de la société et faits caractéristiques de l'exercice

L'activité de MGI COUTIER SA consiste à concevoir, développer, produire des outillages et des pièces automobiles et à les commercialiser notamment auprès des constructeurs automobiles français et étrangers, ainsi que d'autres équipementiers automobiles. Sa vocation est d'être à la fois concepteur, industriel, et assembleur de fonctions.

MGI COUTIER SA assure également la coordination des activités industrielles et financières auprès de l'ensemble des filiales du groupe MGI COUTIER, dont elle est la société mère.

Les comptes annuels sont établis en milliers d'euros.

2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :

- ✓ du règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable homologué par l'arrêté du 22 juin 1999 ;
- ✓ des règles comptables sur la définition des actifs, amortissements et dépréciations issues des règlements CRC 2002-10, CRC 2004-06 ; applicables aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2005 ;
- ✓ aux règlements ultérieurs applicables du CRC et de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), ainsi que des avis et recommandations applicables du Conseil National de la Comptabilité ou de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation ;
 - ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
 - ✓ indépendance des exercices.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

A. Incorporelles

Les frais d'études et de développement sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les fonds de commerce sont comptabilisés sur la base de leur valeur d'apport. Les fonds de commerce figurant au bilan font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée à partir de critères liés à la rentabilité constatée et les perspectives d'avenir de l'activité concernée. Suite à l'application au 1er janvier 2005 du règlement 2002-10, la société MGI COUTIER n'amortit plus les fonds de commerce figurant à l'actif du bilan.

Les logiciels de micro-informatique sont amortis sur une durée de 12 mois. Les autres progiciels ou dépenses engagés lors de la mise en place d'un nouveau système d'information (SAP) sont immobilisés et amortis sur une durée de trois ans.

Les brevets sont amortis sur leur durée de protection.

B. Corporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée d'utilité des biens, selon le mode linéaire ou dégressif.

Les principales durées d'amortissement retenues peuvent être résumées comme suit :

- ✓ Constructions 25 à 40 ans
- ✓ Agencements des constructions 5 à 10 ans
- ✓ Installations techniques 6 à 10 ans
- ✓ Matériels et outillages industriels 6 à 10 ans
- ✓ Installations générales 10 ans
- ✓ Mobilier, matériel de bureau 5 à 10 ans

Les amortissements complémentaires, résultant de l'application de dispositions fiscales (dégressif, exceptionnel), sont traités comme des amortissements dérogatoires, qui sont comptabilisés en «provisions réglementées».

C. Financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité apparaît inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée en utilisant plusieurs critères et notamment les capitaux propres, des multiples d'excédent brut d'exploitation, les perspectives de développement et de rentabilité.

2.3. Créances rattachées à des participations

A compter du 2 janvier 2002, le groupe MGI COUTIER a mis en place des conventions de trésorerie entre l'ensemble des filiales du groupe. Celles-ci stipulent que toutes les créances et dettes commerciales intragroupe échues depuis plus d'un mois et non remboursées sont considérées comme des avances de trésorerie. Le règlement de ces avances n'étant pas planifié, elles sont comptabilisées sous les rubriques « créances rattachées à des participations » ou « dettes rattachées à des participations ».

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées, en lien avec l'analyse réalisée sur les titres de participation, pour tenir compte des risques de non-recouvrement auxquels elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

2.4. Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat pour les matières premières selon la méthode du premier entré-premier sorti, et au prix de revient usine pour les produits finis et travaux en cours. Du prix de revient sont exclus les frais généraux ne contribuant pas à la production et les frais financiers.

Les provisions nécessaires sont constituées sur les stocks présentant un risque d'obsolescence, ou ceux pour lesquels le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation. Les outillages sont valorisés au prix de revient complet (coûts externes) dans la limite du prix facturable aux clients.

2.5. Créances clients

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les provisions pour créances douteuses sont déterminées selon des critères d'ancienneté des créances non recouvrées. Une provision est également enregistrée chaque fois qu'un litige réel et sérieux est constaté, ou qu'un client fait l'objet d'une procédure contentieuse.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des créances clients sont également calculées selon des critères d'ancienneté pour les factures non recouvrées, et suivant les modalités suivantes :

- ✓ provision égale à 25% du montant hors taxes des créances non recouvrées pour les créances dont la date d'échéance est dépassée de plus de 150 jours et de moins de 360 jours ;
- ✓ provision égale à 100% du montant hors taxes des créances non recouvrées, pour les créances dont la date d'échéance est dépassée de plus de 360 jours.

2.6. Provisions pour risques et charges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.7. Engagements de retraite

Les droits acquis par les membres du personnel au titre des indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnés. Ils sont néanmoins évalués et leur montant à la clôture de l'exercice est mentionné en engagements financiers (cf. note 5.1).

Les engagements de retraite sont estimés en utilisant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Les montants des droits acquis par les salariés en application des différentes conventions collectives applicables sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, de rotation du personnel, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base d'un taux d'actualisation. Les estimations ont été réalisées sur la base d'un taux d'actualisation de 5,5%, d'une augmentation des salaires de 1,5% pour les cadres (idem pour les non-cadres), d'un âge de départ à la retraite de 65 ans et d'hypothèses moyennes en matière de rotation du personnel.

La société MGI COUTIER a examiné l'incidence sur l'évaluation de ses engagements sociaux de la nouvelle loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites. Après examen des caractéristiques de la population de ses salariés (âge, date d'entrée dans la vie active, profil de carrière, ...), la société a maintenu l'hypothèse d'un âge de départ en retraite à 65 ans.

Les médailles du travail ne font pas l'objet de provisions pour risques et charges car les engagements correspondants ne sont pas significatifs. Les conventions collectives qui s'appliquent aux établissements de MGI COUTIER ne prévoient pas cette obligation et les usages de la société restent accessoires en la matière.

2.8. Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel comprend notamment les produits et charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière. Les charges et produits exceptionnels comprennent notamment les dotations ou reprises relatives aux amortissements dérogatoires, les produits de cessions d'actifs et les produits et charges non liés à l'activité courante.

2.9. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de change en vigueur à la date de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en écarts de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

3 Notes sur le bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Augment.	Diminutions	31.12.2010
Immobilisations incorporelles	13 760	96	26	13 830
Terrains	599	3	-	602
Constructions	18 260	321	1	18 580
Installations techniques, matériel et outillages	102 282	4 540	1 066	105 756
Autres immobilisations corporelles	18 314	1 086	340	19 060
Immobilisations en cours, avances et acptes	131	77	-	208
Valeurs brutes	153 346	6 123	1 433	158 036
Amort. Autres immob.Incorporelles	(12 125)	(65)	25	(12 165)
Provisions terrains	(100)	(7)	-	(107)
Amort. Constructions	(9 673)	(648)	1	(10 320)
Amort. Installat.Techn.	(79 711)	(6 101)	838	(84 974)
Amort. Autres immob.	(12 487)	(905)	320	(13 072)
Total amort./prov.	(114 096)	(7 726)	1 184	(120 638)
Valeur nette	39 250	(1 603)	(249)	37 398

Les « Immobilisations incorporelles » s'analysent comme suit au 31 décembre 2010 :

(en milliers d'euros)	Montant brut	Amortissement	Montant net
Logiciels	7 503	(7 439)	64
Fonds commercial	6 327	(4 726)	1 601
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Total	13 830	(12 165)	1 665

Les frais de Recherche & Développement comptabilisés en charges sur l'exercice s'élèvent à 16 657 milliers d'euros (16 423 milliers sur l'exercice 2009).

3.2. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Augmentations	Diminutions	31.12.2010
Participations	52 062	5	-	52 067
Créances rattachées à des participations	24 869	-	2 981	21 888
Autres immob. Fin.	749	59	456	352
Valeurs brutes	77 680	64	3 437	74 307
Provisions sur titres de participation	(19 112)	(47)	36	(19 123)
Provisions sur créances rattachées	(13 348)	-	869	(12 479)
Provisions sur autres immobilisations	(269)	(15)	146	(138)
Total provisions	(32 729)	(62)	1 051	(31 740)
Valeur nette	44 951	2	(2 386)	42 567

3.3. Stocks

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Matières premières	8 054	7 331
Encours de production	4 090	6 084
Produits intermédiaires et finis	10 685	10 627
Marchandises	54	125
Valeur brute	22 883	24 167
Provisions pour dépréciation	(3 575)	(3 424)
Valeur nette	19 308	20 743

3.4. Créances clients

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Créances clients	50 285	51 107
Provisions pour dépréciation	(507)	(577)
Valeur nette	49 778	50 530

3.5. Autres créances

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Créances Groupe	-	-
Créances hors Groupe	5 390	5 269
Valeur brute	5 390	5 269
Prov. Dépréciation	(244)	(244)
Valeur nette	5 146	5 025

3.6. Disponibilités et valeurs mobilières

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Disponibilités	17 010	5 072
Valeur nette	17 010	5 072

3.7. Échéances des créances et des dettes

Les créances sont exigibles à moins d'un an à l'exception de celles figurant sous les rubriques suivantes :

(en milliers d'euros)	Echéances> 1 an
Créances rattachées S/ participations	21 888
Autres immobilisations financières	352
Créances clients provisionnées	507
Autres créances provisionnées	244
TOTAL	22 991

Les dettes sont exigibles à un an au plus à l'exception de celles figurant sous les rubriques suivantes :

(en milliers d'euros)	Exigibilité 1 à 5 ans	Exigibilité > 5 ans	Total
Emprunts	5 434	-	5 434
TOTAL	5 434	-	5 434

3.8. Capitaux propres

Le capital social se compose de 2 674 104 actions de 8 euros. Il existe une action de concert au sens de l'article 233-10 du Code de commerce entre les sociétés COUTIER JUNIOR SA, COUTIER SENIOR (sociétés holdings familiales contrôlées par Messieurs André, Roger, les héritiers de Joseph COUTIER et leur famille), et Messieurs André, Roger et les héritiers de Joseph COUTIER, qui représentent 68,3% du capital et des droits de vote. Ces actionnaires ont passé une convention par laquelle ils ont décidé de se concerter pour mettre en œuvre une politique commune d'actionnaires vis-à-vis de la société. Cette convention a fait l'objet des déclarations réglementaires auprès des autorités

de tutelle qui en ont assuré la publicité (Avis SBF n° 94-2365 du 29 juillet 1994). La durée de ce pacte d'actionnaires est de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de cinq ans chacune à moins que l'une des parties ne mette fin à son engagement avant l'expiration de la période. Les membres restant dans le pacte continueraient, dans ce cas, à être tenus par les obligations qui en résultent.

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice 2010 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Montants
Capitaux propres au 31/12/2009	75 952
Distribution de dividendes	-1 257
Résultat de l'exercice	11 784
Mouvements sur les provisions réglementées	-762
TOTAL	85 717

3.9. Provisions pour risques et provisions pour charges

Les provisions pour risques et provisions pour charges, qui correspondent notamment aux litiges en cours avec les tiers, aux mesures de licenciement, aux pertes latentes de change, s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	31.12.2010
Provisions pour litiges	2 999	3 783	1 797	1 706	3 279
Provisions pour pertes de change	1	-	1	-	-
Total	3 000	3 783	1 798	1 706	3 279

3.10. Dettes financières

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Dettes Groupe	13 349	9 609
Dettes hors Groupe :		
- Emprunts	11 282	20 692
- Intérêts à payer	70	49
- Autres	368	43
Total	25 069	30 393

Certains emprunts bancaires sont soumis au respect des covenants financiers. Au 31 décembre 2010, la société respecte l'intégralité de ces covenants.

3.11. Autres dettes

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Organismes sociaux	6 024	5 021
Personnel	6 049	5 663
Etat (T.V.A., IS, etc.)	2 260	2 914
Avances et acomptes reçus	1 561	2 382
Autres dettes, charges à payer	-	34
Associés, dividendes à payer	-	-
Total	15 894	16 014

3.12. Entreprises liées

Les principaux postes au bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Créances rattachées à des participations	21 888	24 869
Clients et comptes rattachés	7 882	9 901
Autres immobilisations financières	-	-
Autres créances	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	11 110	13 826
Emprunts et dettes financières	13 717	9 609
Autres dettes	-	-

3.13. Comptes rattachés

Les produits à recevoir sont principalement constitués d'avoirs fournisseurs pour 7 milliers d'euros (6 milliers en 2009) et de factures à établir pour 3 851 milliers d'euros (3 385 milliers d'euros en 2009). Les charges à payer concernent principalement des factures non parvenues pour 11 780 milliers d'euros (11 969 milliers d'euros en 2009), des avoirs à établir pour 3 193 milliers d'euros (2 636 milliers d'euros en 2009) et des dettes fiscales et sociales pour 9 226 milliers d'euros (7 841 milliers d'euros en 2009).

3.14. Effets de commerce

Les créances clients comprennent un montant de 13 321 milliers d'euros (9 357 milliers d'euros en 2009) correspondant à des effets reçus non échus et non escomptés.

Les dettes fournisseurs comprennent des effets à payer pour un montant de 8 958 milliers d'euros (7 913 milliers d'euros en 2009).

4 Notes sur le compte de résultat

4.1. Produits et charges avec les entreprises et les parties liées

Les ventes à des entreprises liées se sont élevées à 21 134 milliers d'euros (19 473 milliers d'euros en 2009).

Les achats auprès des entreprises liées ont représenté 39 576 milliers d'euros (39 815 milliers d'euros en 2009).

Les produits financiers avec des entreprises liées se sont élevés à 108 milliers d'euros (180 milliers d'euros en 2009) (hors produits de participation et reprises sur provisions qui sont détaillés au paragraphe 4.3).

Les charges financières avec des entreprises liées se sont élevées à 130 milliers d'euros (99 milliers d'euros en 2009) (hors abandons de créances et dotations aux provisions qui sont détaillés au paragraphe 4.3).

L'information sur les parties liées, au titre des Règlements 2010-02 et 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'ANC, est disponible dans le rapport spécial des commissaires aux comptes qui figure dans le rapport annuel 2010.

4.2. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires en France représente 156,3 millions d'euros, soit 56,6% du chiffre d'affaires total (56,4 % en 2009). Le chiffre d'affaires export représente 120,0 millions d'euros, soit 43,4% du chiffre d'affaires total (43,6 % en 2009).

4.3. Produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Produits des participations	70	551
Différences nettes de change	2	(16)
(Dotations)/reprises nettes aux provisions	996	1 823
Abandons de créances	-	-
Intérêts financiers et autres charges financières (nets)	(424)	(794)
Total	644	1 564

Les dotations aux provisions sur les titres de participation s'élèvent à 47 milliers d'euros (150 milliers d'euros en 2009). Elles concernent une participation minoritaire dans un groupement régional. Il a été procédé à des reprises sur provisions sur les titres de participation pour un montant de 359 milliers d'euros (1 494 milliers d'euros en 2009). Ces reprises concernent essentiellement la filiale iranienne.

Les dotations aux provisions sur créances rattachées à des participations s'élèvent à 0 millier d'euros (1 390 milliers d'euros en 2009). Des reprises ont été enregistrées sur l'exercice pour 869 milliers d'euros (977 milliers d'euros en 2009). Celles-ci concernent essentiellement les filiales brésilienne et argentine.

4.4. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Amortissements et provisions (nets)	762	(1 620)
Cessions nettes d'actifs	(64)	39
Autres produits (charges)	(117)	(5)
Total	581	(1 586)

4.5. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Résultat avant Impôts	Impôts	Résultat net après impôt
Résultat courant (et participation)	13 834	(2 398)	11 436
Résultat exceptionnel	581	(233)	348
Résultat comptable	14 415	(2 631)	11 784

4.6. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un accroissement fiscal futur de 6 229 milliers d'euros (6 753 milliers d'euros en 2009), sur la base d'un taux d'imposition de 33,33 %.

5 Autres informations

5.1. Retraite

Le montant cumulé des engagements liés aux indemnités de départ en retraite non provisionnées à la clôture de l'exercice, s'élève à 3 827 milliers d'euros. Les hypothèses de calcul sont précisées dans la note 2.7 ci-dessus.

5.2. Crédits-bails

La valeur d'origine des immobilisations acquises en crédit-bail s'élève à 26 044 milliers d'euros et leur valeur nette s'élèverait à 8 770 milliers d'euros si elles avaient été acquises en pleine propriété et amorties. L'échéancier des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)

Montants

A un an au plus	-
A plus d'un an et cinq ans au plus	-
A plus de cinq ans	-

Les redevances payées au cours de l'exercice s'élèvent à 125 milliers d'euros.

5.3. Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société MGI Coutier SA sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés du Groupe MGI COUTIER.

5.4. Autres engagements financiers

Au 31 décembre 2010, les autres engagements au profit d'organismes financiers s'analysent comme suit :

- ✓ 20 940 milliers d'euros au titre des cautions accordées (19 540 milliers d'euros en 2009) ;
- ✓ 1 220 milliers d'euros au titre d'hypothèques ou de nantissements d'actifs à caractère financier (ce montant étant déjà inclus dans les dettes financières) (1 220 milliers d'euros en 2009) ;
- ✓ 8 325 milliers d'euros au titre des effets faisant l'objet d'un escompte en compte au 31 décembre 2010 (6 893 milliers d'euros en 2009) ;
- ✓ 10 914 milliers d'euros au titre de créances cédées à un factor (12 126 milliers d'euros en 2009).

5.5. Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations versées aux membres du Directoire s'élèvent au total à 1 006 487 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 (813 821 euros en 2009). Le montant total des rémunérations et jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élève au total à 274 431 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 (278 934 euros en 2009).

5.6. Effectif moyen

	2010	2009
Cadres	249	260
ETAM	664	709
Ouvriers	910	929
Total	1 823	1 898

**Résultats financiers de la société
au cours des cinq derniers exercices**

(Articles R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)
(en euros sauf mention contraire)

EXERCICES CONCERNES	Du 01.01.06 au 31.12.06	Du 01.01.07 au 31.12.07	Du 01.01.08 au 31.12.08	Du 01.01.09 au 31.12.09	Du 01.01.10 au 31.12.10
NATURE DES INDICATIONS					
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social en francs	-	-	-	-	
Capital social en euros	21 392 832	21 392 832	21 392 832	21 392 832	21 392 832
b) Actions existantes					
- nombre	2 674 104	2 674 104	2 674 104	2 674 104	2 674 104
- valeur nominale des actions en francs	-	-	-	-	
- valeur nominale des actions en euros	8	8	8	8	8
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	36 000	36 000	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	315 250 097	339 051 927	301 080 408	244 992 485	276 342 016
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortiss. et provisions	17 056 212	5 301 297	9 387 140	17 465 275	22 778 604
c) Impôts sur les bénéfices	1 011 377	3 834 821	(3 051 754)	1 013 287	2 630 529
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	69 682	1 277 447	-	980 370	2 029 242
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortiss. et provisions	5 199 310	7 281 382	(9 003 615)	8 168 485	11 783 689
f) Résultat distribué	3 476 335	2 139 283	0	1 256 829	1 337 052*
Résultat par action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	6,38	0,07	4,65	5,79	6.78
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortiss. et provisions	1,94	2,72	-3,37	3,05	4.41
c) Dividende net attribué à chaque action	1,30	0,80	0,00	0,47	0.50*
Personnel					
a) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	2 392	2 288	2 213	1 898	1823
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	62 424 160	59 060 536	57 380 405	51 348 571	51 270 272
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc.)	20 461 932	19 290 360	19 068 867	15 680 853	18 333 702

* Il s'agit ici de la distribution de dividende que le Directoire proposera à l'Assemblée Générale de juin 2011

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Orfis Baker Tilly SA
149, bd de Stalingrad
69100 Villeurbanne

Mazars
131, bd de Stalingrad
69624 Villeurbanne

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de la société MGI COUTIER, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ✓ la justification de nos appréciations ;
- ✓ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ les notes 2.2 c), 2.3 et 2.5 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation, des créances rattachées et des créances clients

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons

apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

- ✓ Votre société constitue des provisions pour couvrir les litiges connus, ainsi que cela est mentionné en note 2.6 de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et procéder aux estimations des risques ainsi que sur l'examen des dossiers significatifs recensés. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations. En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

*Fait à Villeurbanne, le 29 avril 2011
Les Commissaires aux Comptes*

*Orfis Baker Tilly SA
Michel CHAMPETIER*

*Mazars
Alain CHAVANCE*

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Orfis Baker Tilly SA
149, bd de Stalingrad
69100 Villeurbanne

Mazars
131, bd de Stalingrad
69624 Villeurbanne

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

1.1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

A. Rémunération des membres du Directoire au titre de leurs fonctions techniques

Personnes concernées :

Messieurs Henri TABORIN, Jean-Louis THOMASSET et Mathieu COUTIER, membres du Directoire

Nature, objet et modalités :

La rémunération annuelle brute des membres du Directoire, au titre de leurs fonctions techniques occupées dans la société, a été fixée sur l'exercice à :

- ✓ Monsieur Henri TABORIN.....201.520 €
- ✓ Monsieur Jean-Louis THOMASSET.....201.420 €
- ✓ Monsieur Mathieu COUTIER.....73.420 €

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 1er septembre 2010.

2 Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

2.1. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A. Location de l'usine de Gournay à la SCI Bray Sud

Votre société est locataire de l'usine de Gournay en Bray. Le loyer pris en charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à 95 174 Euros.

B. Redevances relatives aux frais de mandats

Votre société facture à ses filiales une redevance relative aux frais de mandats correspondant à 2,2 % ou 1,8 % du chiffre d'affaires hors groupe (Pièces & Outillages), respectivement pour les filiales étrangères utilisant ou n'utilisant pas SAP.

Les frais de mandats facturés peuvent être réajustés en fonction du coût réel recalculé en fin d'année dans une logique de coûts + 6 % de marge.

Au titre de cette convention, les produits suivants ont été comptabilisés sur l'exercice :

Sociétés	Pays	Montants (en €)
MGI Coutier Argentina	Argentine	124.652
MGI Coutier Brasil	Brésil	330.738
MGI Coutier España	Espagne	731.727
Ningbo MGI Coutier Auto Plastics	Chine	173.617
MGI Coutier Tunisie	Tunisie	482.637
MGI Coutier Makina Yedek Parça imalat ve Sanayi	Turquie	416.936
MGI Coutier Rom	Roumanie	202.360
MGI Coutier UK	Angleterre	347.134

C. Redevances de marque

Votre société facture à ses filiales une redevance se rapportant à la marque MGI COUTIER, sur la base de 1,2 % du chiffre d'affaires hors groupe (Pièces & Outillages).

Les redevances de marque peuvent être réajustées en fonction du coût réel recalculé en fin d'année dans une logique de coûts + 6 % de marge.

Au titre de cette convention, les produits suivants ont été comptabilisés sur l'exercice :

Sociétés	Pays	Montants (en €)
MGI Coutier Argentina	Argentine	85.173
MGI Coutier Brasil	Brésil	232.726
MGI Coutier España	Espagne	523.664
Ningbo MGI Coutier Auto Plastics	Chine	119.166
MGI Coutier Tunisie	Tunisie	8.540
MGI Coutier Makina Yedek Parça imalat ve Sanayi	Turquie	238.125
MGI Coutier Rom	Roumanie	129.823
MGI Coutier UK	Angleterre	237.784

D. Facturation de frais de recherche

Votre société facture à ses filiales des frais de recherche, calculés sur la base de 0,5 % du chiffre d'affaires hors groupe (Pièces uniquement).

Au titre de cette convention, les produits suivants ont été comptabilisés sur l'exercice :

Sociétés	Pays	Montants (en €)
MGI Coutier Argentina	Argentine	31.333
MGI Coutier Brasil	Brésil	103.518
MGI Coutier España	Espagne	45.150
Ningbo MGI Coutier Auto Plastics	Chine	3.882
MGI Coutier Tunisie	Tunisie	3.843
MGI Coutier Makina Yedek Parça imalat ve Sanayi	Turquie	104.314
MGI Coutier Rom	Roumanie	57.754
MGI Coutier UK	Angleterre	98.816

E. Facturation de frais de coordination et d'animation commerciale

Votre société facture à ses filiales des frais de coordination et d'animation commerciale qui leur sont apportées par les divisions de MGI COUTIER, sur la base de 0,5 % du chiffre d'affaires hors groupe (Pièces & Outillages).

Au titre de cette convention, les produits suivants ont été comptabilisés sur l'exercice :

Sociétés	Pays	Montants (en €)
MGI Coutier Argentina	Argentine	34.488
MGI Coutier Brasil	Brésil	104.003
MGI Coutier España	Espagne	45.150
Ningbo MGI Coutier Auto Plastics	Chine	3.882
MGI Coutier Tunisie	Tunisie	3.843
MGI Coutier Makina Yedek Parça imalat ve Sanayi	Turquie	105.249
MGI Coutier Rom	Roumanie	58.017
MGI Coutier UK	Angleterre	107.009

F. Facturation de frais de prestations d'études et développement

Votre société facture à ses filiales des frais de prestations d'études et développement au coût réel payé cash ou, à défaut, à hauteur de 4 % du chiffre d'affaires spécifique (chiffre d'affaires réalisé par les filiales et se rapportant aux outillages/pièces développés en France).

A compter de l'exercice 2008, la redevance de 4 % du chiffre d'affaires spécifique est limitée à une durée de 6 ans.

Au titre de cette convention, les produits suivants ont été comptabilisés sur l'exercice :

Sociétés	Pays	Montants (en €)
MGI Coutier Brasil	Brésil	161.290
MGI Coutier España	Espagne	138.871
MGI Coutier Makina Yedek		
Parça imalat ve Sanayi	Turquie	256.243
MGI Coutier UK	Angleterre	8.476
MGI Coutier Ilia	Iran	47.477

G. Convention pour transformation des dettes commerciales en dettes financières

A compter d'un délai d'un mois après l'échéance contractuelle, toute facturation réalisée par MGI COUTIER auprès d'une filiale, qui n'est pas honorée ou soldée, est transformée en dette financière.

Cette transformation des dettes commerciales en dettes financières s'applique également pour les opérations de filiale à filiale, MGI COUTIER restant le pivot de l'opération.

Les sommes portées en dettes financières portent intérêt au taux EURIBOR majoré de 0,60 %.

Au titre de cette convention, les charges et produits financiers comptabilisés sur l'exercice sont les suivants :

Sociétés	Charges Financières (en €)	Produits financiers (en €)
MGI Coutier Argentina		25.177
MGI Coutier Brasil		46.030
MGI Coutier España	60.196	
Ningbo MGI Coutier Auto Plastics		11.095
MGI Coutier Tunisie	8.892	
MGI Coutier Makina Yedek		
Parça imalat ve Sanayi		20.630
MGI Coutier Rom		2.212
MGI Coutier UK	60.717	
MGI Coutier Service		586
SCI Bray Sud	588	

H. Convention de trésorerie avec la société COUTIER JUNIOR SA et la société civile COUTIER SENIOR

Les sommes mises à disposition dans le cadre de cette convention font l'objet d'une rémunération calculée sur la base du taux EURIBOR majoré de 0,60 %.

Au titre de ces conventions, les produits et charges financiers comptabilisés sur l'exercice s'élèvent à :

- ✓ COUTIER JUNIOR SA (charges financières) - 4 489 €
- ✓ COUTIER SENIOR Sté Civile (produits financiers) 433 €

I. Convention de mise à disposition d'un local et prestations d'assistance avec la société COUTIER JUNIOR SA et la société civile COUTIER SENIOR

Votre société met à disposition de ces deux sociétés un local destiné à abriter leur siège social et réalise des prestations d'assistance juridique lors de l'approbation des comptes annuels.

Au titre de cette convention, les produits comptabilisés sur l'exercice s'élèvent à :

- ✓ COUTIER JUNIOR SA : 1 150 €
- ✓ COUTIER SENIOR Sté Civile : 383 €

J. Facturation de royalties à la société MEIPL

Votre société facture des royalties à la société MEIPL (Inde) relative aux licences de transfert de savoir-faire portant sur les produits « conduits en carburant », ainsi qu'aux activités de conseil dans les domaines suivants : finance, juridique, développement industriel, achats, DSI, qualité, marketing, développement commerce international.

Les royalties sont calculées sur la base du « Net selling price » des produits vendus par la filiale MEIPL, à partir des taux suivants :

- ✓ 0,95 % sur la base du « Base Domestic Turnover »
- ✓ 2,85 % sur la base du « New Domestic Turnover »
- ✓ 4,00 % sur la base du « Export Turnover »

Au titre de cette convention, les produits comptabilisés sur l'exercice s'élèvent à 90 865 €.

Fait à Villeurbanne, le 29 avril 2011
Les Commissaires aux Comptes

Orfis Baker Tilly SA
Michel CHAMPETIER

Mazars
Alain CHAVANCE

Résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2011

1. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes, et après avoir délibéré, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 17 065 euros ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 5 688 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 11 783 689,27 euros de la manière suivante:

- ✓ d'une part, aux actionnaires à titre de dividendes, pour un montant de 1 337 052 euros soit un dividende net par action de 0,50 euro ; étant précisé qu'il n'y a pas eu d'acompte sur dividende versé, soit un dividende net à verser par action de 0,50 euro, qui sera mis en paiement au siège social le 7 juillet 2011 ;
- ✓ d'autre part, en report à nouveau pour le solde soit un montant de 10 446 637,27 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende par action	
	en €	Revenu éligible ou non à l'abattement
31 décembre 2007	0,80	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31 décembre 2008	Néant	Non applicable
31 décembre 2009	0,47	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés relevant de l'article L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation, à acquérir des actions de la Société dans le respect des conditions et obligations posées par les dispositions de l'article L. 225-209-1 du Code de commerce et selon les modalités suivantes :

La Société pourrait acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- ✓ le total des actions détenues ne dépassera pas 0,5% du nombre total d'actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'appliquera à un montant du capital social de la Société qui serait, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social durant la durée de l'autorisation, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement plus de 0,5% de son capital social ;
- ✓ le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 0,5% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite des actions revendues pendant la période d'autorisation ;
- ✓ le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 90 Euros (hors frais d'acquisition). Le Directoire, avec faculté de subdélégation, pourra toutefois ajuster le prix maximal d'achat susmentionné en cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, de fusion ou d'apports ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise, donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale de l'action, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions ou de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
- ✓ l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, dans les conditions autorisées par les autorités de marché. Ces opérations pourront être réalisées à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation sera destinée à permettre à la Société d'assurer la liquidité et animer le marché au travers d'un contrat de liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie de AMAFI en date du 23 septembre 2008 reconnue par la décision en date du 1er octobre 2008 de l'Autorité des marchés financiers.

Donne tout pouvoir au Directoire avec faculté de subdélégation afin de

- ✓ juger de l'opportunité de mettre en œuvre la présente délégation ;
- ✓ déterminer les conditions et modalités d'acquisition et de cession dont notamment le prix des actions achetées;
- ✓ effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, passer tous ordres en bourse ;
- ✓ conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, d'effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités ;
- ✓ établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat ;
- ✓ d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour exécuter et mettre en œuvre la présente décision.

Décide que l'autorisation est valable pour une durée maximum de 18 mois à compter du jour de la présente décision soit jusqu'au 30 décembre 2012.

Le Directoire donnera aux actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle dans le rapport prévu à l'article L.225-100 du Code de commerce, les informations relatives à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par l'assemblée générale, notamment le nombre et le prix des actions acquises, le volume des actions utilisées.

Sixième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2011 à 60 000 euros.

Septième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle confère tous pouvoirs à Monsieur André COUTIER, Président du Directoire de MGI COUTIER, avec faculté de délégation, en possession d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

2. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ANNUELLE

Huitième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, nomme en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance :

Monsieur Bernard, Christian, Nicolas JOB – né le 2 février 1955 à 75008 PARIS (8ème) France – de nationalité française – demeurant 15 rue du Paillet 69570 DARDILLY – France,

pour la durée de 3 ans du mandat des membres du Conseil de Surveillance restant à courir qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs à Monsieur André COUTIER, Président du Directoire de MGI COUTIER, avec faculté de délégation, en possession d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.



Siège Social / Head Office

MGI COUTIER

975, route des Burgondes

01410 CHAMPFROMIER

France

Tél. : 00 33 4 50 56 98 98

Fax : 00 33 4 50 56 95 45

Société Anonyme à Directoire et
Conseil de Surveillance

Au capital de 21 392 832 Euros

Immatriculée RCS 344 844 998

Bourg-en-Bresse

www.mgicoutier.com



MGI COUTIER

Équipementier Automobile & Poids lourd